

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

L'héritage de 1830
Un journaliste
Un procès orangiste en 1832
De quelques aspects de l'activité philosophique française en 1931
Lamennais ou le prêtre malgré lui
Europe aux mille visages...
Mon filleul chez Thémis
Nabuchodonosor

André Bellessort
Jean Valschaerts
Louis Timmermans
Marcel De Corte
Robert Vallery-Radot
Jean Maxence
Alexandre Masseron
Comte Perovsky

Les idées et les faits : Chronique des idées : La Semaine sociale de Mulhouse, Mgr J. Schyrgens. — Message aux princes des prêtres.

L'héritage de 1830 ⁽¹⁾

Le 1^{er} janvier 1830, le *Journal des débats politiques et littéraires* portait en première colonne un article qui commençait ainsi : « Avez-vous lu le *Mathieu Laensberg* de cette année, l'*Almanach de Mathieu Laensberg*, le livre par excellence, le livre où se lit l'avenir... instructif comme un livre de philosophie, amusant comme un conte de bonne femme?... J'ai lu le *Mathieu Laensberg* de cette année; il est triste; il est malheureux; il ne parle que de vent et de tempêtes, de désordres et de révolutions; on se battra, on se tuera; nous aurons la peste et la guerre et d'énormes impôts; nous aurons un *changement dans les lois* en janvier; des *discussions religieuses* en février; mars amènera d'atroces complications; l'air d'avril sera mortel; le joli mois de mai sera fertile en assassinats et en meurtres; un *tremblement de terre* et des *invasions* nous menacent au mois de juin; juillet sera signalé par un *monstre ailé* et un *météore lumineux*... O grand *Mathieu Laensberg*, prenez pitié de notre planète! » Cet *Almanach*, continuait le *Journal*, était de si triste augure qu'il avait inquiété le pouvoir; et M. le sous-préfet de Vouziers avait lancé contre lui une lettre de proscription, l'accusant de contenir, dans plusieurs passages, des provocations à la révolte et des excitations au mépris du gouvernement.

J'imagine un jeune Français lisant cet article par cette froide journée du 1^{er} janvier, car le thermomètre était descendu, à 1 heure de l'après-midi, à 4 degrés 5/10 au-dessous de zéro. Il a haussé les épaules devant les ridicules excommunications de M. le sous-préfet de Vouziers; mais il ne peut s'empêcher de sourire aux sinistres prédictions de Mathieu Laensberg. S'il y croyait davantage, elles ne seraient point pour l'effrayer. Son imagination n'est pas ennemie des choses redoutables. Depuis quinze ans, la vie publique est tranquille, et les jeunes gens, nés sous la Révolution et sous l'Empire, l'ont parfois trouvée monotone et dénuée d'intérêt. Si l'année qui vient promet des tremblements de terre, des monstres ailés et des météores lumineux, on lui devra au moins de belles émotions.

* * *

Les belles émotions ne manquent pas. Révolution au théâtre. Révolution dans la rue. Avec *Hernani*, le romantisme mit en redoute la tragédie classique. La mort d'un genre littéraire qui avait jeté un si vif éclat aux plus heureux jours de notre monarchie bourbonnienne, précéda de quelques mois le renversement du plus légitime des trônes. Le monstre ailé et le météore lumineux, annoncés par Mathieu Laensberg, fondirent sur nous au mois de juillet. C'était du moins la forme prophétique que pouvaient prendre dans les imaginations frappées les trois Journées appelées improprement les *Trois Glorieuses*.

(1) Conférence prononcée à la tribune des Conférences Cardinal Mercier.

De tous nos écrivains présents, il me semble que Balzac est celui qui en a le mieux compris et exprimé l'importance. Le vieux roi Charles X avait gagné lentement, trop lentement au gré du gouvernement, le port de Cherbourg, où il allait s'embarquer pour l'Angleterre. « Voyez-vous ce bâtiment de guerre près de la jetée? écrivait Balzac. Le ciel est bleu; la mer est brillante; les rivages bordés de granit, les fortifications de granit, les forts de granit et le port de Cherbourg se découpent vivement dans la lumière. Y a-t-il quelques signes de désolation autour de vous? Non. Eh bien, la plus antique des monarchies va passer... Voilà le roi! Ce fut une sourde clameur irrésistible échappée à toutes les lèvres au moment où parut Charles X... C'est le dernier roi de France. Après peut-être y aura-t-il un roi des Français : celui-là est le roi de Dieu, le roi légitime, le roi comme doit être un roi, propriétaire de son trône, comme vous êtes propriétaire de votre fortune, car il y a, entre ce roi et votre fortune, d'invisibles rapports, une liaison intime dont vous vous apercevrez un jour. En ce moment, ce vieillard à cheveux blancs, enveloppé dans une idée, victime de son idée, fidèle à son idée, et dont ni vous ni moi ne pouvons dire s'il fut imprudent ou sage... hélas! emporte avec lui la fortune de la France; et pour ce pas fatal fait du rivage au vaisseau, vous paierez plus de larmes et d'argent, vous verrez plus de désolation qu'il n'y a eu de prospérités, de rires et d'or depuis le commencement de son règne. » Et plus loin, il se demandait : « Qui a tort? La France ou les Bourbons? Je ne sais, mais quand ils revinrent, ils apportèrent les olives de la paix, la prospérité de la paix et sauvèrent la France, la France déjà partagée... Ils versèrent si peu de sang qu'aujourd'hui ces tyrans pacifiques s'en vont sans avoir été défendus, parce que leurs amis ne les savaient pas attaqués... Un moment viendra que, secrètement ou publiquement, la moitié des Français regrettera le départ de ce vieillard, de cet enfant et dira : « Si la Révolution de 1830 était à faire, elle ne se ferait pas... ». Cependant Charles X, sur le navire commandé par Dumont d'Urville, s'approchait des côtes où il trouverait

*Cette hospitalité mélancolique et sombre
Qu'on se donne et se rend de Stuart à Bourbon.*

Un jour, Renan écrira que ce renversement du trône des Bourbons a été une terrible faute; que nous aurions dû, puisque Charles X avait, par son abdication, payé sa violation de la Charte, accepter, avec une régence, le duc de Bordeaux; qu'enfin la Révolution de 1830 est une des pages les plus funestes de notre histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut suivie d'un étrange déséquilibre dans l'imagination et dans la pensée française. On aurait dit qu'un certain nombre d'extravagances et de folies n'avaient attendu pour se répandre parmi nous que le départ de ce vieux roi et de son petit-fils qui cheminaient, appauvris, vers le port d'embarquement.

Les conséquences des *Trois Glorieuses* se firent immédiatement sentir. Quand on étudie froidement cette révolution, comme si elle s'était passée dans la Rome de l'Antiquité ou en Chine, on est pris des mêmes sentiments que devant tous les soulèvements populaires et les ruées sanglantes, — d'un mélange d'horreur et de pitié. Hugo, qui avait conservé de son éducation la peur des excès révolutionnaires, composa sur les morts de Juillet son ode célèbre. *Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie...* De qui parle-t-il, des insurgés ou de leurs victimes? Mettons que les uns et les autres sont également morts pour la patrie. Mais les journaux exaltèrent la générosité et la grandeur morale des insurgés. Un marchand de vins a dit à une troupe altérée : « Aujourd'hui, pas d'eau-de-vie, pas de vin pur! De l'abondance seulement ». Ce marchand de vins a parlé comme un homme de Plutarque. Un chiffonnier a refusé de vendre son fusil. « Je tiens à mon bon fusil; il m'a déjà servi deux fois. » O Fabricius, que n'as-tu entendu ce chiffonnier! Un citoyen a trouvé chez la duchesse de Berry une cassette damasquinée en or et pleine d'or : il l'a portée à l'hôtel de ville. C'est sublime. Mais que diable ce citoyen fait-il chez la duchesse de Berry? On alla jusqu'à proposer à l'admiration un enfant de quinze ans qui s'était faulxé, à travers les feux de mitraille, et de mousqueterie, auprès d'un officier de cavalerie et là, d'un coup de pistolet lui avait cassé la tête. Le jeune héros! La Révolution de Juillet naquit avec sa légende. Elle revêtit la guerre civile d'une noblesse épique.

Jusqu'à la personne n'avait osé magnifier la Révolution. Il y avait encore trop de témoins des atrocités qui l'avaient couverte de sang. Les Républicains se détournaient de ces horreurs. Pour eux, bien partie en quatre-vingt-neuf, elle avait mal tourné en quatre-vingt-douze. Sait-on toujours pourquoi les gens tournent mal? L'occasion, l'herbe tendre... Leur liberté était une belle liberté discrète, éloquente, admirablement élevée, sachant traiter ses hôtes, une sœur jumelle de Mme de Staël. Les Bonapartistes, qui se confondaient souvent avec les Libéraux, n'aimaient pas plus à évoquer les journées rouges de la Révolution que Napoléon n'aimait qu'on lui rappelât d'où il était sorti. Quant aux royalistes, nous n'avons qu'à nous reporter aux premières *Odes* du jeune Victor Hugo, en qui toute une société salue le chantre du catholicisme et de la légitimité : elles respirent la haine et le dégoût indigné de ceux qu'André Chénier appelait « les bourreaux barbouilleurs de lois ». Mais voici que de nouvelles barricades s'élèvent; que, de nouveau, le peuple s'arme; qu'on recommence à se tuer et qu'un trône est encore abattu : cela avec le concours des Ecoles, particulièrement de l'Ecole polytechnique, aux applaudissements d'hommes modérés et respectables, de financiers comme Laffite et Casimir Périer, d'historiens comme Thiers et Mignet, de doctrinaires comme Guizot. Alors? Génie soit cette Révolution qui éclipse les souvenirs gênants de sa grande sœur aînée.

Elle donna naissance à une mystique révolutionnaire dont vous trouverez plus tard la parfaite expression dans les *Misérables* de Hugo, dans l'*Histoire de la Révolution* de Michelet, et avant tout dans les *Girondins* de Lamartine, qu'on a si justement accusé d'avoir doré la guillotine. Cette mystique marque d'un caractère sacré le droit à l'insurrection que reconnaissait aux citoyens la *Déclaration* de Quatre-vingt-treize. Elle en fait même un devoir. Elle considère que la Révolution a quelque chose de divin, que la voix du peuple est celle de l'Eternel, surtout quand elle se gonfle de colère. Le progrès ne se conçoit pas sans le feu des généreuses émeutes. « Le sens révolutionnaire, dira Hugo, est un sens moral. » L'idée de la « sainteté » des révolutions date en littérature de 1830 ou, plus exactement, de l'année suivante où parurent les *Jambes* d'Auguste Barbier et leur pièce fameuse : *La Curée*. Barbier, qui dépensa dans ce premier livre tout ce que la nature lui avait avancé de génie poétique, exaspéré de voir que ceux qui étaient restés prudemment chez eux lorsqu'il y avait quelque danger à mettre le pied dehors se montraient maintenant les plus rapides et les plus hardis dans la course aux places et aux honneurs, lança cette magnifique invective contre les profiteurs effrontés et éhontés des *Trois Glorieuses*, c'est-à-dire contre la bourgeoisie, lâchement oublieuse et dédaigneuse des vrais vainqueurs, c'est-à-dire du peuple.

On y trouve déjà réunis tous les motifs, tous les thèmes de la mystique républicaine. D'abord la magnanimité du Révolutionnaire, de l'homme qui représente, pour parler comme Hugo,

l'archange Révolution, et qui s'oppose au serviteur de l'ordre au soldat régulier.

*Quand, dans Paris entier comme la mer qui monte,
Le peuple soulevé grondait
Et qu'un lugubre accent des vieux canons de fonte
La Marseillaise répondait,
Certe on ne voyait pas, comme au jour où nous sommes
Tant d'uniformes à la fois.
C'était sous des haillons que battaient des cœurs d'hommes;
C'étaient alors de sales doigts
Qui chargeaient les mousquets et renvoyaient la foudre;
C'était la bouche aux vils jurons
Qui mâchait la cartouche et qui, noire de poudre,
Criait aux citoyens : Mourons!
Quant à tous ces beaux fils aux tricolores flammes,
Au beau linge, au frac élégant,
Ces hommes en corset, ces visages de femmes,
Héros du boulevard de Gand,
Que j'aisaient-ils tandis qu'à travers la mitraille
Et sous le sabre détesté,
La grande populace et la sainte canaille
Se ruaient à l'immortalité?*

Grande populace, sainte canaille, amènent l'image de la Liberté telle qu'on la conçoit dans les faubourgs, là où on la comprend et où on la sert, bref de la vraie Liberté.

*C'est que la Liberté n'est pas une Comtesse
Du noble faubourg Saint-Germain,
Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse
Qui met du blanc sur du carmin
C'est une forte femme aux puissantes mamelles
A la voix rauque, aux durs appâts,
Qui, du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,
Agile et marchant à grands pas,
Se plait aux cris du peuple, aux sanglantes mêlées,
Aux longs roulements des tambours,
A l'odeur de la poudre, aux lointaines volées
Des cloches et des canons sourds,
Qui ne prend ses amours que dans la populace,
Qui ne prête son large flanc
Qu'à des gens forts comme elle et qui veut qu'on l'embrasse
Avec des bras rouges de sang.*

A cette apologie des massacres inspirés par cette effroyable harangère, ajoutez une sorte de divinisation de Paris dont tant de développements emphatiques et frénétiques chez Hugo et chez Michelet nous rapporteront l'écho amplifié :

*... Paris si beau dans sa colère,
Paris si plein de majesté
Dans ce jour de tempête où le vent populaire
Déracina la royauté...
Paris, cette cité de lauriers toute ceinte,
Dont le monde entier est jaloux,
Que les peuples émus appellent tous la sainte
Et qu'ils ne nomment qu'à genoux...*

Ces derniers vers sont parfaitement ridicules, mais pas plus que les divagations de Hugo dans le livre qui porte le nom de *Paris*. Du reste la pièce est d'un mouvement et d'un emportement magnifiques en même temps que d'une maturité surprenante si on songe que le poète n'avait que vingt-cinq ans. Elle a jailli toute brûlante de ces journées où un peuple « a broyé un trône avec quelques tas de pavés ». L'importance littéraire en est grande : elle fait comme la liaison entre les imprécations d'André Chénier au pied de l'échafaud et les *Châtiments* du prophète de Guernesey. Plus grande l'importance morale : c'est d'elle qu'il faut dater, je crois, l'expression de cette mystique qui se propagea chez nos historiens et chez nos tribuns populaires.

* * *

La seconde conséquence des Journées de Juillet fut d'accuser l'irrégularité de la bourgeoisie, alors plus profonde que celle du peuple. Ses principaux représentants dans le gouvernement, dans les administrations, dans l'Université, annoncent la mort prochaine

du Christianisme. Stendhal donnait encore quinze ou vingt ans de vie à la religion catholique. C'était l'époque où un inspecteur général de l'Université, assistant, dans une rhétorique de province, à l'explication d'un texte de Bossuet, après en avoir fait admirer aux élèves la composition et la forme, les avertissait que le fond en était périmé. Depuis soixante ans, sous les Ferry comme sous les Combe, aucun inspecteur général ne se fût permis une observation pareille dans un établissement d'enseignement secondaire. (Pour l'Enseignement primaire, c'est autre chose.) La messe du Saint-Esprit à la rentrée des tribunaux est supprimée. « Jamais, écrit Montalembert, on n'avait vu une nation aussi irréligieuse. » Cette irréligion s'étale. Thureau-Dangin a relevé le titre des pièces jouées dans les théâtres de Paris au lendemain des *Trois Glorieuses*: *Le Jésuite* à la Gaité, *Le Congréganiste* au Vaudeville, *Les Dragons et les Bénédictines* à l'Ambigu, *Les Victimes cloîtrées*, vieille pièce de Quatre-vingt-treize, à la Porte Saint-Martin; et ailleurs *Le Dominicain*, *La Papesse Jeanne*, *L'Abbesse des Ursulines*, c'est-à-dire les Possédées de Loudun.

Les théâtres ne suffisent pas au voltairianisme agressif de la classe bourgeoise : il lui faut les spectacles de la rue. Le duc de Broglie nous dit que sous les yeux amusés commence la chasse aux robes noires, aux Jésuites, aux Capucins, aux frères de la Doctrine chrétienne, jusqu'aux Sœurs de la Charité. Il note que les processions recevaient des coups de pierre et « qu'il ne faisait pas trop bon à un évêque de sortir de sa cathédrale ». Toute révolution en France est ou devient très vite antireligieuse. Le peuple, ainsi encouragé, saccage Saint-Germain-l'Auxerrois, l'Archevêché, la Maison des Missionnaires, profane les sacristies de Notre-Dame, abat le Calvaire du Mont-Valérien. La police, par ordre, laisse tout faire. Nous en avons un témoignage irrécusable, celui de Louis Blanc. Le 14 février 1831, comme on célébrait à Saint-Germain-l'Auxerrois un service à la mémoire du duc de Berry assassiné onze ans auparavant, une foule composée de bourgeois et d'ouvriers, de forçats libérés et de filles, force les grilles de l'église, s'acharne contre les autels, et applaudit, hommes et femmes, ceux qui s'affublent des costumes sacerdotaux. Le préfet de police Baudé et le préfet de la Seine, Odilon Barrot, sont là : ils se contentent d'engager les émeutiers à respecter les propriétés publiques. Le lendemain, c'est le sac de l'Archevêché. En un clin d'œil, nous dit-on, les boiseries sont arrachées; le lustre, les tables, les fauteuils, les marbres, brisés; les livres, manuscrits, crucifix, missels, chasubles, jetés par les fenêtres, Arago, survenu avec quelques soldats, envoya demander du renfort au commandant général de la Garde nationale. Personne ne vint. Il voulut empêcher les ouvriers de renverser une croix : ils lui montrèrent un ordre signé du maire de l'arrondissement. Pendant qu'Arago s'indigne et que le pillage continue, on voit le jeune M. Thiers, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, qui regarde et se promène sans rien dire, « le visage satisfait et le sourire aux lèvres ». Enfin, une légion de la Garde paraît; mais elle parade seulement autour de l'édifice qu'on est en train de dévaster. Arago invite le commandant à y entrer et à en chasser l'émeute. Le commandant lui répond « qu'il a ordre de ne faire qu'une apparition et de s'en retourner ». Cet ordre est si extraordinaire que les historiens des sociétés secrètes l'attribuent à la Franc-Maçonnerie. Dans son excellent livre sur Casimir Périer, et la Révolution de 1830, intitulé *La Manière forte*, M. Lucas-Dubreton explique cette inconcevable tolérance par le désir du ministère d'effrayer les légitimistes et leur allié naturel le clergé. Les deux opinions ne se contredisent pas. « Lorsqu'un député protesta contre l'attitude du préfet de la Seine, le préfet, Odilon Barrot, le prit de très haut et déclara que ces destructions d'emblèmes et de monuments étaient des avertissements du peuple. » « En juillet le peuple n'avait frappé que le pouvoir politique; il avait respecté le pouvoir religieux; mais il restait des souvenirs, des défiances que la manifestation de Saint-Germain-l'Auxerrois avait réveillés. » On pouvait objecter qu'un service à la mémoire du duc de Berry assassiné par Louvel était une manifestation bien inoffensive. Qu'eût-il fallu pour ne pas froisser la susceptibilité du peuple? Qu'on chantât des actions de grâces au souvenir de l'assassin?

Il semblait que la classe dirigeante se complût dans le spectacle de la religion bafouée et meurtrie. « Il y a quelques mois, disait M. de Salvandy, on mettait partout le prêtre, aujourd'hui on ne met plus Dieu nulle part. » On avait eu tort de mettre le prêtre partout! Henri Heine, ennemi forcené du catholicisme et qui prenait si facilement ses désirs pour des réalités, envoyait à un

journal allemand, dans des articles sur l'état de la France après 1830, la nouvelle que la vieille religion était bien morte et même en dissolution et que la majorité des Français se tenait le mouchoir devant le nez quand on parlait de ce cadavre.

* * *

Mais si la religion meurt, par quoi la remplacera-t-on? En 1832, un poète exprimait éloquentement l'angoisse qui s'empara alors de tant d'âmes : Alfred de Musset dans *Rolla*. La connaissance plus précise des circonstances historiques où une œuvre est née empêche quelquefois que l'on mette sur le compte d'une vaine rhétorique ce qui est sorti d'une âme sincère. *Rolla* en est un exemple. Il nous produit dans ses passages les plus fameux un effet de déclamation. Qu'on se reporte aux jours où Musset l'écrivit, rien ne rend mieux le désarroi des esprits impuissants à recouvrer une sécurité que la philosophie du XVIII^e siècle leur a enlevée (*Dors-tu content, Voltaire?...*) et qui désespèrent d'éteindre leur soif de croire.

O Christ, je ne suis pas de ceux que la prière

Dans les temples muets amène à pas tremblants.

Je ne suis pas de ceux qui vont à ton Calvaire

En se frappant le cœur baiser les pieds sanglants.

Je ne crois pas, ô Christ, à ta parole sainte.

Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.

D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte;

Les comètes du nôtre ont dépeuplé les ciels.

(Il faut entendre par comètes les philosophes et les savants.)

Où donc est le Sauveur pour entr'ouvrir nos tombes?

Où donc le vieux saint Paul haranguant les Romains?

Où donc est le Cénacle? Où donc les Catacombes?

Avec qui marche donc l'aurore du jeu?

Qui de nous, qui de nous va devenir un dieu?

Qui? De tous côtés des voix s'élevèrent : « Moi ! » « Moi ! » « Moi ! » Jamais époque ne fut plus fertile en messies et en fondateurs de religion. Dès qu'un dieu semble agoniser ou qu'un autel est sans emploi, c'est comme à l'Académie : les candidats surgissent. Un des plus lamentables fut cet abbé Chatel qui après avoir été interdit comme aumônier de régiment pour des articles contraires à l'orthodoxie, créa l'*Eglise catholique française*. Plus de dogmes! Plus de confession! Des offices en français étaient substitués aux offices en latin. Puis il se fit sacrer, par un soi-disant Maître des Templiers, évêque et Primat des Gaules. Il n'eut pas un temple; il eut des temples à Paris et dans la banlieue. On y voyait des cartouches où étaient inscrits les trois plus grands noms de l'humanité : Confucius, Parmentier, Laffite. Casimir Delavigne composa un cantique pour le nouveau culte. On nous dit que républicains et révolutionnaires y commandaient des messes, des messes laïques, en commémoration de la mort du duc de Reichstad ou de l'exécution des complices de Fieschi. Malheureusement, parmi les défrôlés qu'il rassemblait autour de lui, et dont il faisait ses vicaires, il y en eut un qui ouvrit une Eglise rivale. Cette concurrence porta un grave préjudice à Son Eminence Chatel. En dépit des honneurs divins rendus au banquier Laffite, la véritable *Eglise catholique française* était fort désargentée; et ses créanciers, très impatients. La police la ferma et le gouvernement accorda un bureau de poste au Primat des Gaules. La Révolution de 1848 le fit remonter à la surface. En 1850, une condamnation pour outrages à la morale arrêta ses prêches sur l'émancipation des femmes. Il aurait, paraît-il, fini épiciier. Son histoire est plus intéressante que sa personne. Ainsi, pendant quatre ou cinq ans, on l'a pris au sérieux; ses temples se sont remplis de fidèles qui l'écoutaient dénoncer les crimes des papes, s'élever contre le célibat des prêtres ou raconter la découverte de l'Amérique! Les crédulités augmentent à mesure que les croyances diminuent. Le besoin de liturgie et de surnaturel fait que la foule ne déserte l'église régulière que pour se jeter dans les officines des charlatans. Laissons les pontifes de carnaval. Le premier bénéficiaire de la Révolution fut le saint-simonisme. Il commençait à s'assoupir, bien qu'il fût d'origine récente : « il se réveilla au bruit des barricades et crut que son heure avait sonné. L'homme extraordinaire qu'avait été Saint-Simon, et qui était mort depuis cinq ans, avait compris que le résultat le plus clair de la Révolution française était l'abaissement, la déchéance du pouvoir spirituel européen. « La ruine de la papauté, dit Louis Blanc, lui était apparue comme

l'expression la plus générale et la plus vive de l'œuvre révolutionnaire. » La place du christianisme serait bientôt vide : il s'agissait de se mettre en état de pourvoir à cette vacance. La société souffrait de l'affaiblissement du principe d'autorité. Comment le restaurer ? Il avait laissé à ses disciples : « Association universelle fondée sur l'amour : par conséquent plus de concurrence. — A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres : par conséquent plus d'héritage. — Organisation de l'industrie : par conséquent plus de guerre. » Nous n'avons pas ici à montrer tout ce qui entraînait de chimère, d'inconséquence dans ce programme et même de dureté, car si on s'en tient au principe *A chacun suivant sa capacité*, que fait-on de l'amour sur lequel doit être fondée l'Association universelle et que deviennent les pauvres d'esprit, les incapables, les infirmes, les misérables vies continuellement menacées ? Si ce socialisme naissant, en opposant « la minorité qui ne produit rien et jouit de tout aux classes nombreuses qui produisent tout et ne jouissent de rien », inaugurerait la lutte des classes, il y avait du moins de la noblesse dans son mépris de l'oisiveté, dans sa compréhension du grand rôle de l'industrie, dans l'importance qu'il attachait aux études économiques, dans sa volonté d'établir le règne du travail et de réhabiliter le principe d'autorité. Malgré les résistances de la bourgeoisie, il serait arrivé à propager des idées sociales bien plus généreuses que le socialisme allemand qui nous a envahis, s'il s'était développé dans une autre atmosphère que celle de 1830.

Ses prédications avaient lieu rue Taïtbout. Le dimanche, dès midi, la foule remplissait l'amphithéâtre et les trois étages de loges de la vaste salle au toit de verre. Autour des deux héritiers spirituels de Saint-Simon, l'ancien polytechnicien Enfantin, et le carbonaro Bazard, s'étaient groupés des élèves de l'École polytechnique, des ingénieurs, des banquiers, des officiers, des médecins, des savants, des écrivains, des artistes. Les apôtres de la religion nouvelle n'étaient pas de pauvres gens comme ceux qui suivaient le Christ. Voltaire, qui avait toujours souffert de voir Jésus aussi mal entouré, aurait été content de cet état-major du saint-simonisme, future recrue d'académiciens et de hauts fonctionnaires. Mais les choses ne tardèrent pas à se gâter ; et rien, à mon avis, ne nous donne mieux l'idée de la perturbation des intelligences que cette aventure saint-simonienne, une des plus déconcertantes, une des plus folles qu'on puisse imaginer.

Résignons-nous même à ne jamais la comprendre entièrement, parce qu'il nous est impossible de nous expliquer, jusqu'à la ressentir fût-ce légèrement, l'incroyable séduction qu'exerçait Enfantin. Fils de failli, la tâche imprimée sur son nom lui avait été une longue souffrance. Il était doué d'une intelligence très vive, d'un immense orgueil et d'une ambition plus immense. « Sa figure radieuse, dit Louis Blanc, ses manières nobles, la connaissance qu'il avait du langage qu'il faut parler aux êtres sensibles et passionnés, tout cela l'entourait d'un véritable prestige. » Sa beauté physique l'exposait à d'aussi grands dangers que son ambition et son orgueil. Ce jeune homme, qui a le sens de son époque et de vastes conceptions, convoitait toutes les jouissances. A-t-il cru réellement à sa mission providentielle ? Jusqu'à quel point de conscience a-t-il poussé le charlatanisme ? Toutes les ruses d'un Don Juan se cachaient sous sa sérénité de pontife. Le personnage me paraît indéchiffrable. Sans se départir de son calme olympien, il excitait autour de lui des transports qui allaient jusqu'au délire ; il aurait provoqué, en d'autres circonstances, des dévouements qui eussent été jusqu'au martyre. Ni les paroles qu'on nous rapporte de lui, souvent pompeuses, ni les idées qu'il développe, souvent confuses, ne les justifient. Mais où sont les lèvres qui les prononçaient, l'éclair des yeux et le geste qui les accompagnaient, et l'accent, et le timbre, et les inflexions de la voix ?

Enfantin se proposait d'être le Saint-Paul de Saint-Simon, le nouveau Christ. Saint-Simon avait dit et répété qu'on ne dirigerait l'humanité qu'en satisfaisant à toutes ses facultés et principalement à ses besoins religieux. Le saint-simonisme était appelé à relever de sa mission le christianisme qui n'en pouvait plus. Mais il devait aller plus loin que lui. Le christianisme mortifiait la chair ; le saint-simonisme la réconcilierait avec l'esprit. Le christianisme sanctifiait la souffrance ; le saint-simonisme consacrerait le plaisir. Enfantin proclama « comme une nécessité religieuse, l'affranchissement de la femme et sa participation au pouvoir suprême ». Et il en vint à concevoir un *couple prêtre*, composé du Père (c'était lui) et de la Mère, « qui aurait le pouvoir et la mission d'harmoniser les natures, par suite de faire et de défaire les unions ». Tel était

le fondement de la nouvelle morale qui remplacerait la morale chrétienne. Cette extravagance, que je présente sous une forme simplifiée et atténuée, pourrait être considérée de la part du saint Père Enfantin comme l'invention donjuanesque la plus extraordinaire dont jamais chef religieux se soit avisé. Elle causa une scission irréparable chez les saint-simoniens. Mais Enfantin garda un bon nombre de fidèles.

Le mot affranchissement faisait accourir les femmes. L'une d'elles, Suzanne Voilquin, nous a laissé, dans son *Journal d'une fille du peuple*, de curieux souvenirs. Elle y raconte sa joie, sa douce, son enivrante exaltation lorsque la doctrine lui fut révélée et qu'elle entendit l'homélie du Père. « Mes sœurs, ma mère, vous serez glorifiées, vous serez obéies, vous serez aimées par delà tous les siècles ! Car le règne de Dieu commence et le règne de Dieu n'aura pas de fin ; et là où toute-puissance, tout amour sont enlevés à la force brutale, vous avez des droits à la gloire aussi bien qu'à l'amour. » Rappelons-nous qu'à cette époque paraissent les premiers romans de George Sand, *Indiana*, *Valentine*, *Jacques* ; que ces romans réclament pour la femme le droit, que lui promet Enfantin, de vivre librement selon les aspirations de son cœur et les inclinations de ses sens. On essaya d'embrigader la romancière. Elle se déroba. Elle avait plus de jugement que ses sœurs, et ne tenait probablement pas à paraître inspirée par les saint-simoniens. Mais il était naturel que ses romans leur fissent des adeptes. Qu'elle le voulût ou non, elle sonnait la cloche de la nouvelle et trompeuse Thélème.

Le livre récent de Mme Jehan d'Ivray, *L'Aventure saint-simonienne et les Femmes*, a soulevé le rideau sur quelques-uns des drames psychologiques dont ce milieu surchauffé fut le théâtre. Ni les romanciers ni les dramaturges n'en ont inventé de plus saisissants. Enfantin aimait à confesser les femmes et réalisait pleinement ce que Michelet et les anticléricaux les plus sectaires ont dit de l'ingérence du prêtre dans les ménages. Il usait de son ascendant pour obtenir des confidences dont la gravité mettait la pénitente, si j'ose dire, à sa merci. Son collègue ou coadjuteur Bazard était marié et Mme Claire Bazard avait suivi son mari dans la foi saint-simonienne. Mais les idées d'Enfantin sur le mariage et le divorce, qui tendaient à l'union libre, la froissaient et lui répugnaient. Sous le coup de quelle émotion avait-elle été amenée à lui confier la faiblesse passagère qu'elle avait eue pour un autre apôtre de la maison, le mystique Margerin ? Enfantin, qui exigeait des cœurs purs, des sincérités absolues, la força d'avouer sa faute à son mari. Vivons dans la vérité ! C'est le drame du *Canard sauvage*. Le mari pardonna ; mais la rupture entre les deux hommes suivit d'assez près cette scène et fut elle-même suivie de la mort de Bazard. Le jour où il expira, Claire défendit à Enfantin l'entrée de sa maison.

Une autre de ses victimes, moins douloureuses, fut cette Suzanne Voilquin dont je parlais plus haut. Née dans le peuple, ancienne petite élève des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, elle avait eu, très jeune, un malheur que la rencontre d'un brave garçon lui avait si bien fait oublier qu'elle l'avait épousé sans l'avertir. Mais le Père, qui n'avait à la bouche que les mots de vérité, de sincérité, de moralité, ne cessait d'interroger ses paroissiennes sur leur vie antérieure. Un jour, Suzanne lui demanda une audience et se présenta devant lui avec son mari qui ne savait rien de ses intentions. Là, elle déballe son pauvre et triste passé. « Mon mari, dit-elle, se jeta en pleurant dans les bras du Père ; mais, dans ces premiers moments, aucun ne me tendit la main. O ma sainte mère, tu aurais séché mes larmes sous tes caresses avant de te tourner vers l'homme ! » Il est fâcheux pour Enfantin qu'il n'ait pas été dans la galère vénitienne où Musset appelait la bénédiction du ciel sur les têtes unies de George Sand et de Pagello et où tous les trois fondaient en larmes. L'histoire des Voilquin s'acheva en comédie. Quelques mois après, Suzanne trouva dans la veste de son mari une lettre d'amour d'une petite saint-simonienne. A son tour, il avoua tout. Alors elle lui ordonna d'épouser celle qui avait su lui plaire. Voilquin obéit et partit pour l'Amérique avec sa seconde femme afin d'y répandre la bonne parole.

Cependant le Père avait organisé un phalanstère à Ménilmontant. Ses quarante fidèles adoptèrent un costume particulier, « un justaucorps bleu qui s'ouvrait par-devant sur un gilet dont l'ouverture était cachée, une ceinture de cuir, un pantalon blanc, une toque rouge » ; et ils portèrent la barbe à la manière des Orientaux. La cérémonie de la vêtue se déroula solennellement. Lorsqu'Enfantin parut, l'assemblée se leva et entonna un hymne :

Salut, Père! Salut! Salut et gloire à Dieu! « Il expliqua que le gilet qui se boutonnait par derrière était le symbole de la fraternité. Pour le revêtir, il fallait être assisté par un frère. Ainsi, chaque fois qu'on le mettait, on pensait à la nécessité de l'association. » Un des frères, au moment de vêtir ce gilet sacré, se tourna vers le Père. « Je vous ai dit un jour, fit-il, que je voyais en vous la majesté d'un Empereur et pas assez, pour ma faiblesse, la bonté d'un Messie. Vous m'apparaissez formidable. Aujourd'hui, j'ai senti profondément tout ce qu'il y a de tendresse et de douceur en vous. » Louis Blanc, qui était présent, je crois, et à qui j'emprunte ces détails, s'étonne qu'une pareille scène et d'autres semblables aient eu lieu au XIX^e siècle, en France, à Paris, « là même où Voltaire avait vécu »; il s'étonne encore davantage que les acteurs en aient été des gens studieux, instruits, spirituels, habiles à saisir les ridicules d'une société dont ils avaient fait si souvent la satire.

Enfin le gouvernement s'émut. Il leur intenta un procès pour outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs. La foule se pressa sur le passage de ces hommes en si beaux costumes. Enfantin portait sur sa poitrine deux mots brodés : *Le Père*. Il fut condamné, emprisonné; la famille se dispersa. A sa sortie de prison, il s'embarqua pour l'Égypte, accompagné de ses derniers fidèles et de son harem. On allait chercher en Orient une Mère qui, unie au Père, formerait avec lui le Couple idéal. C'est d'un bon comique. Mais que de tristesses, de déboires, les attendaient, sans compter la peste!...

Un dernier souvenir d'Enfantin : Deux de ses disciples, qui viennent le rejoindre, arrivent à Alexandrie en même temps que la peste noire. Personne ne veut les héberger. De désespoir, ils vont au Consulat. Le consul les reçoit, leur assure la table et le couvert. Il a entendu parler des saint-simoniens; il les interroge, au dîner, sur eux et sur Enfantin. Les deux jeunes gens l'entretiennent longuement des projets du Père. En ce moment, on est à la recherche d'une Mère qui existe quelque part dans le monde oriental. Le consul s'amuse en lui-même et du Père et de la Mère problématique et de l'enthousiasme de leurs enfants. Trop poli pour en rire, il en sourit et se dit que les saint-simoniens sont de plaisants corps. Mais tout à coup le sourire perd sur ses lèvres sa légère ironie et dans ses yeux redouble d'attention. Les jeunes gens ont passé de la nouveauté morale aux grands desseins du Père sur le vieux monde matériel, et au plus grand de tous : percer l'isthme de Suez et plus tard celui de Panama. Le consul est prodigieusement intéressé. Ce consul se nommait Ferdinand de Lesseps.

Rassemblons les traits d'Enfantin : un étonnant pionnier de l'avenir, un mystagogue, un don Juan confesseur, très dur envers celles qu'il a honorées de son amour et qui, abandonnées, contiennent de l'aimer, un amalgame de grandeur intellectuelle, de sensualité, de charlatanisme, d'hypocrisie; mais cette hypocrisie au masque rayonnant ne baisse jamais ses yeux pleins de lumière.

L'aventure des saint-simoniens, que Fourier appelait des histriptions sacerdotales, se déroulait parallèlement à une autre aventure moins voyante, mais aussi dramatique : celle de Lamennais. Le 15 octobre 1830 avait paru le premier numéro d'un journal religieux *L'Avenir* dont le directeur, l'abbé Lamennais, était secondé par ses deux disciples et amis Lacordaire et Montalembert. Il allait entreprendre de réconcilier le catholicisme et la Liberté. Y échoua-t-il parce qu'il manqua de patience ou parce que c'est impossible? Je n'ai pas à en décider ici où je m'attache seulement à montrer, par quelques exemples, l'ébranlement d'un pays surmené d'émotions depuis un demi-siècle, jeté hors de sa voie normale, et qu'un excès d'idéalisme fatigüe ou dégoûte de son passé. A peine *L'Avenir* eut-il paru, de nombreuses âmes pensèrent y trouver la solution des problèmes qui les tourmentaient et leur salut. On sait ce qui en advint; on se rappelle les âpres reproches d'un Sainte-Beuve qui, après une hésitation sur le seul du saint-simonisme, semblait avoir opté pour Lamennais : « Combien j'ai vu, s'écriait-il, d'âmes espérantes que vous teniez et portiez avec vous dans votre besace de pèlerin et qui, le sac jeté à terre, sont demeurées gigantesques le long des fossés! »

* * *

Mais il ne s'agit pas seulement de troubles intérieurs, individuels. De plus en plus, les préoccupations sociales gagnent les esprits. Dès 1831, l'insurrection lyonnaise apparaît marquée d'un caractère prolétarien qui la distingue nettement des insurrections politiques. Les sociétés secrètes, comme *Les Droits de l'Homme*,

Les Amis du Peuple, ont bien moins en vue un changement de régime qu'une refonte de la société. Les théoriciens ne s'entendent pas. De Louis Blanc qui attend de l'Etat la réforme sociale ou de Proudhon qui commencerait par détruire cet Etat, lequel a raison? Ce qui est particulier à cette époque, c'est que des intuitions fécondes, des vérités d'observation se mêlent dans les écrits des maîtres aux pires utopies, aux fantaisies les plus délirantes et que leurs disciples, qui appartiennent pourtant à une élite intellectuelle, n'ont pas même l'air de s'en apercevoir.

Prenez Fourier, cet ancien petit épicier malgré lui, qui ressemblait à un pauvre comptable et que Henri Heine rencontrait rasant les murs, rentrant chez lui, une bouteille de vin dans une de ses poches de sa redingote râpée et dans l'autre un pain long. Il a peut-être du génie. En tout cas, il porte dans sa tête une rénovation¹¹ complète de la Société humaine et même de l'univers; et ses livres exercèrent une sérieuse influence sur les communistes du siècle. Il s'est passé pour lui quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé pour notre contemporain Marcel Proust. Inconnu avant la Révolution de Juillet comme l'autre l'était en 1914, son système a groupé pendant les années qui suivirent de nombreux disciples et propagandistes, comme l'œuvre du romancier a suscité après la guerre de nombreux admirateurs. Les écrivains socialistes voient en lui un précurseur de Marx, le critique le plus impitoyable, le plus précis, du régime capitaliste, de la concurrence industrielle, de l'effrayant égoïsme commercial qui du sein de l'abondance fait naître la pauvreté, et, tout en restant religieusement attaché à l'héritage et à la propriété, l'ennemi le plus acharné des économistes. Mais il est surtout original par sa théorie des passions. Elles sont saintes, venant de Dieu. Les législateurs, en les refrénant, ont faussé l'ordre du monde qui, dans la pensée divine, reposait sur « l'attraction passionnelle ». Les passions conduisent infailliblement au bonheur à condition qu'elles trouvent un milieu favorable à leur épanouissement. Ce milieu sera le phalanstère. Là, les hommes, en y résistant pas, se conformeront au plan divin. Il pourrait y avoir de la grandeur dans cette apologie, dans cette divinisation des redoutables puissances qui s'agitent en nous. Mais avec Fourier, on n'a pas plus idée de cette grandeur sauvage que de la végétation tropicale chez un pépiniériste, disons mieux, chez un grainetier. Il les classifie; il assigne à chacune d'elles un nom, une généalogie et un compartiment où elle demeurera bien sage tant qu'on n'ouvrira pas le tiroir. Il est entendu qu'au phalanstère elles se compléteront et ne se heurteront pas, voire quand deux hommes seront pris d'une égale fringale d'amour pour la même femme ou deux femmes pour le même homme. Tout se fera avec un plaisir passionné, jusqu'aux besoins les plus malodorants : elles seront réservées aux enfants, car on sait que le jeune âge a une certaine prédilection pour la saleté; mais on les couronnera de roses. Ce n'est là qu'une aimable fantaisie. Voici qui vaut mieux : quand l'humanité ne sera plus qu'une juxtaposition de phalanstères, l'univers changera. Les oranges fleuriront en Laponie; les eaux de la mer seront aussi rafraîchissantes et aussi agréablement piquantes que la limonade; l'homme aura sept pieds de haut et fera des enfants jusqu'à cent vingt ans. A cet âge seulement le Créateur le mettra à la retraite. Il ne faut pas juger Fourier uniquement d'après ces folies. Mais on s'étonne qu'elles ne l'aient pas discrédité et que le fouriérisme, chargé de ridicule, n'en ait pas moins recruté, pour le prêcher, des hommes de la valeur d'un Considérant, ancien élève de Polytechnique. A aucune époque de notre histoire on n'a rêvé, les yeux ouverts, de plus absurdes rêves.

En 1840, le *Voyage en Icarie* de Cabet fit tourner bien des têtes prolétariennes. Etienne Cabet était le fils d'un maître tonnelier de Dijon. Ses parents, flattés de son goût pour la lecture et de son application au travail, l'envoyèrent au collège. Sous l'influence d'un brave curé, qui l'avait pris en affection, il traverse une période de grande ferveur religieuse et se crut né pour la prêtrise. Si ses regards s'arrêtaient complaisamment sur une jeune fille, « il faisait vite le signe de croix pour invoquer l'assistance divine contre l'esprit tentateur ». Mais « une seule conversation avec un bon vieillard, père d'un de ses camarades d'école », le guérit de son aberration. C'est du moins ce qu'il raconte dans son roman. Quand on créa le lycée, il y fut nommé maître d'étude; et, après avoir un instant songé à la médecine, il prépara ses examens de droit et passa son doctorat en 1812 : il avait alors vingt-quatre ans. Sa vie politique commença sous la première Restauration par une mesure du Conseil de discipline des avocats qui le frappa d'une interdiction de trois mois « pour avoir arboré le signe de la révolte

contre l'autorité légitime ». Vers la fin de 1821, il était devenu un des principaux chefs de la Charbonnerie. Inscrit au barreau de Paris, il ne ménagea pas sa peine aux Trois Glorieuses. Le soir de la première, il faisait déjà partie de la municipalité insurrectionnelle dans le quartier du Luxembourg avec Népomucène Lemerrier et Victor Cousin. Ce ne fut pas sa faute si Louis-Philippe, qui dut subir de lui quelques sévères admonestations, n'accepta pas la République. On s'empressa de l'expédier, en qualité de procureur général, en Corse, à Bastia; mais on fut bientôt obligé de le révoquer. Revenu à Dijon, il est élu député et prend place à la Chambre auprès du général Lamarque. Le général meurt; on accuse Cabet d'avoir excité l'émeute qui éclata; puis les poursuites sont abandonnées. Elles sont reprises au sujet d'articles qu'il publia dans son journal, *Le Populaire*. Il est condamné à deux ans de prison ou à cinq ans d'exil. Il choisit l'exil. On l'expulsa de Belgique il va s'installer à Londres. De conspirateur républicain il s'était fait socialiste. Du socialisme il poussa jusqu'au communisme, et ne conçut pas un meilleur moyen de prôner ses nouvelles convictions que de leur donner une forme romanesque. Aussitôt rentré en France, il commence à publier, d'abord sous un pseudonyme, son *Voyage en Icarie*.

L'Icarie a été constituée en communauté par le fils d'un charretier, charretier lui-même et qui s'est révélé habile à conduire le char de l'Etat, Icar, dont elle a pris le nom. Cet Icar était, tout jeune, dévoré de la passion des livres; il voulut être prêtre afin de se consacrer au salut des hommes; la visite d'un vaste monastère le persuada que les habitants d'un pays pourraient travailler et vivre en commun; il publia des écrits qui lui attirèrent des persécutions de la part du gouvernement; il fut traité de buveur de sang et de conspirateur; mais, « révolutionnaire et propagandiste comme Jésus-Christ », et proclamé dictateur au milieu des acclamations populaires, « il accomplit son grand projet de Réforme radicale et de régénération ». Nous reconnaissons très bien Cabet dans Icar. Le pays qu'il a organisé réalise le parfait communisme, sauf en ce qui concerne la femme et la famille; mais le progrès n'y a pas dit son dernier mot. Ni commerce, ni monnaie. Les maisons et les vêtements sont fabriqués en séries. Cette uniformité, qui est un grand avantage, ne supprime pas la variété dans les détails. Tout est réglé, le lever, le coucher, les repas, les silences. Pas de prisons; par conséquent, pas d'ivrognes, pas de voleurs, pas de meurtriers. On n'a pas besoin en Icarie « de cette invention de l'enfer, de cette machine infernale qu'on appelle la police ». Vous entrez chez un serrurier : c'est un ancien magistrat éminent. Vous entrez chez une couturière : c'est la sœur d'un lord. Tous les visages reflètent la tranquillité de la conscience et la joie de l'âme. On n'y verse que des larmes heureuses. L'oisiveté, la calomnie, l'adultère, la séduction sont inconnues. Les grands seigneurs anglais s'y convertissent à la démocratie et au communisme. Ce ramas de niaiseries sentimentales et d'insanités eut un succès fou. Cabet, sacré *Père* comme *Enfantin*, recevait des députations d'hommes et de femmes qui lui apportaient d'énormes bouquets. Il les bénissait et les rebénissait, philanthrope papelard, aussi faux bonhomme que Béranger, mais avec une expression bien moins fine sur sa grosse figure ronde et colorée. Des courtiers fanatiques allaient placer ses brochures icariennes dans les centres industriels. En 1847, Cabet proposa à ses disciples de fonder une Icarie, une colonie communiste en Amérique « puisqu'on les persécutait en France ». Quelques centaines de prolétaires partirent, en plusieurs fois, pour Sulphur-Prairie, sur les bords de la rivière Rouge, dans le Texas. Battu aux élections pour la Constituante, Cabet dut les rejoindre. Alors la réalité infligea démenti sur démenti à ses chimères. Il revint en France, puis repartit et mourut à Saint-Louis en 1856 terrassé par l'apoplexie et par toutes les déceptions, toutes les misères dont il avait été l'artisan. Il est vrai que l'apoplexie suffisait.

* * *

La Révolution de 1830 n'avait satisfait en somme que ceux qu'elle avait jetés au pouvoir. Les républicains s'estimaient volés puisqu'on ne leur avait pas donné la république. Chateaubriand avait été dégoûté de voir un roi distribuer des poignées de main à des chiffonniers. Béranger était trop bonapartiste pour admettre la monarchie. Le peuple, lui, avait été mis en appétit d'émeutes. Elles se succédèrent pendant près de dix ans, la dernière, froidement sanglante, provoquée par Blanqui et Barbès, ayant eu lieu le 12 mai 1839. Pendant près de dix ans, l'émeute fut

normale. Je lis dans le journal d'un jeune écrivain, de Fontaney (1), ami des Hugo, que tel jour « l'émeute a été indolente », que, tel autre jour, « elle s'est proménée à la Chambre des députés et au Palais-Royal ». Nous savons à quelle heure « l'émeute se couche ». Quand elle se réveille, on bat le rappel, on ferme le Palais-Royal, les boutiques mettent leurs volets, et les gens se penchent aux fenêtres pour voir les charges de cavalerie. Ces gens ne sont ni des écrivains ni des artistes. Le Romantisme a pu s'emparer plus tard de ces insurrections et les idéaliser, elles ont commencé par le gêner, par l'entraver. Fontaney note que Hugo en a assez des émeutes qui compromettent les recettes de *Marion de Lorme*. « Qu'est-ce qu'une Révolution? » s'écrie Gautier. Des gens qui se tirent des coups de fusil dans la rue : cela casse beaucoup de carreaux; il n'y a guère que les vitriers qui y trouvent du profit. « Hélas! si l'on ne cassait que des carreaux!... Mais on compte des centaines de morts. Musset se plaignait de ces temps d'orage où la bouche est muette.

Tandis que le bras parle et que la fiction

Disparaît, comme un songe, au bruit de l'action.

Hugo, en 1837, dans la pièce qui ouvre son recueil *Les Voix intérieures*, voudrait espérer en ce siècle « si la voix de Jésus n'allait s'affaiblissant ».

L'échafaud vieillit, croule, et la Grève se lave.

L'émeute se rendort. De meilleurs jours sont prêts.

Le peuple a sa colère et le volcan sa lave,

Qui dévaste d'abord et qui féconde après.

L'émeute se rendort. Elle ne se rendort que d'un œil. Un rien la réveillera. Etonnons-nous du caractère agressif, sombre, acrimonieux, antisocial, de la littérature romantique et qu'avec les romans de George Sand, les drames de Hugo, du Dumas, de Vigny, tout en pâtissant des conditions que lui crée 1830, elle prépare déjà la révolution de Quarante-huit. Une révolution qui ne vous a pas apporté le bonheur vous incite à en souhaiter une autre. Et quelle révolution n'est pas en ce sens misérablement ratée? Pendant qu'il écrivait les *Origines de la France contemporaine*, Taine relisait les *Romantiques* et notait : « *Quelle fausse idée ils ont de l'homme et de la vie! Leur thème est toujours : je désire un bonheur infini, idéal, surhumain; je ne sais pas en quoi il consiste, mais mon âme, ma personne a droit à des exigences infinies; la société est mal faite; la vie terrestre est insuffisante; donnez-moi le je ne sais quoi sublime ou je me casse la tête contre le mur.* »

Evidemment nous jugeons ridicules les Didier, les Ruy Blas, les Antony, les Chatterton, tous ces héros nés avec la rage au cœur contre la société. Ils nous paraissent artificiels; nous leur refusons la vraisemblance morale. Mais, quand on étudie l'histoire, on est surpris d'y rencontrer nombre d'êtres réels qui leur ressemblent, et qui sont comme leurs originaux, — des originaux inégalés. Dans quels romans, dans quels drames trouvez-vous des personnages aussi extraordinaires qu'Enfantin ou tel autre saint-simonien ou ce Barbès dont le passé était si dramatique; un père, prêtre déposé, marié aux colonies pendant la Révolution; une mère apprenant plus tard qu'elle a épousé et en mourant d'horreur les fiançailles d'une sœur brutalement rompues le jour où la famille du fiancé avait su de qui elle était la fille; et le suicide du malheureux homme; et Barbès poursuivant de sa haine la société tout entière. On objectera qu'aucune époque n'est préservée de drames aussi cruels. Mais autrefois les héritiers ne s'armaient pas de leur douleur ou de leurs ressentiments contre l'ordre social. Ils n'en rendaient pas responsables les institutions de leur pays.

Cependant que répondrions-nous à ces personnages qui horripilaient Taine, et dont nous nous moquons aujourd'hui, s'ils nous disaient : « Vous oubliez ce que la philosophie du XVIII^e siècle nous avait promis : le bonheur. Vous oubliez ce que la Révolution nous avait promis : le bonheur, la justice, la fraternité, un ordre nouveau. Comment ont-elles tenu leurs promesses? Elles nous ont fait massacrer pendant près d'un quart de siècle sur tous les champs de bataille de l'Europe. Cette société, que vous nous reprochez de maudire et de tourmenter, nous a prouvé qu'elle ne savait ni ce qu'elle faisait ni ce qu'elle voulait. En cinquante ans, combien de fois a-t-elle changé de régime? Non seulement elle ne nous a donné aucun bonheur, mais elle nous a enlevé la force qui nous aidait à supporter l'infortune. Nous avons l'impression d'être trahis ou dupés. Elle demande qu'on la respecte et ne se respecte

(1) Edité par M. R. Jasinski (Les Presses Françaises).

pas elle-même. Nous criions pour nous soulager. Ah! société de malheur, tu nous a trompés : eh bien, nous te couvrirons d'imprécations, et si nous le pouvons, nous aiderons à ta ruine ». Voilà l'état d'esprit de la plupart des héros romantiques. Il serait difficile de ne pas leur accorder quelques circonstances atténuantes.

Ajoutez le besoin de retrouver dans les livres les émotions fortes, cet alcool de l'imagination auquel les événements de la rue nous ont habitués et l'ardeur à se détruire qui, depuis plus de cent ans, travaille nos hautes classes. Pendant qu'elles combattaient les révolutionnaires, elles faisaient un succès fantastique aux *Mystères de Paris* ou au *Juif errant* du socialiste Eugène Sue, ainsi qu'à ses *Sept Péchés capitaux* tout imprégnés de fouriérisme, et elle applaudissait l'*Histoire des Girondins* de Lamartine. Elles aimaient les fortes sensations : elles ont été exaucées. « La pire des idées, de toutes les idées, disait encore Taine, est celle que M. de Lamartine exprimait ainsi : *La France s'ennuie*. Cela signifiait : il faut que le gouvernement occupe et intéresse le public par des innovations, des actions grandes et brillantes. » La tranquillité de notre admirable Restauration nous a pesé : nous l'avons jetée par terre. La sagesse de la monarchie de Juillet nous a fatigués : nous l'avons jetée par terre. La République est venue avec ses terribles journées de Juin et leurs flots de sang : on a eu peur ; on ne s'ennuyait plus assez. Alors l'Empire nous a envoyés en Italie, en Crimée, au Mexique, à Sedan. Et depuis on ne s'ennuie plus. Mais avons-nous liquidé l'héritage de 1830?

ANDRÉ BELLESSERT.

Un journaliste

Un journaliste a-t-il raison de recueillir les articles qu'il a donnés aux gazettes? Cela en vaut-il la peine? Ces feuilles détachées qu'il a griffonnées d'une plume presque toujours rapide et pour commenter les événements de l'éphémère actualité, peuvent-elles encore retenir l'attention et charmer des lecteurs?

Il y a des gens qui en doutent. C'est un métier, disent-ils, que de faire un livre; ce n'en est pas un que de faire un recueil d'articles. La matière n'en est pas seulement défraîchie; elle sera dépourvue de cet ordre, que les manuels de rhétorique appelleront la composition et qui fait une des grandes joies de l'esprit...

Ces gens difficiles ne doivent pas avoir d'égards pour l'argument d'autorité ni pour les témoignages qui y ressemblent. On n'oserait pas leur opposer le nom, le prestige rajouté par une merveilleuse réédition de notre Louis Veuillot. Mais il sera bien permis de les inviter à réfléchir à une petite vérité que le maître classique qu'ils prennent soin d'invoquer n'aurait pas contredite s'il avait pu connaître notre moderne journalisme. C'est aussi un métier que de faire un article de gazette. Mon Dieu! oui. L'ordre, l'équilibre, l'harmonie d'une simple petite page de prose claire, écrite sans doute sous l'influence des choses qui passent, mais où peuvent briller quelques durables vérités, est-ce que cela ne donnera pas à l'esprit un peu du plaisir qu'il prend si naturellement à la contemplation des belles architectures?

Pour moi, je n'en saurais douter et je viens de lire un livre récent qui m'assure, après quelques autres, que je ne me trompe point. Je veux parler du recueil que Charles d'Ydewalle a élégamment intitulé : *Sur l'Agora*.

Charles d'Ydewalle a recueilli sous ce titre une part des articles qu'il a donnés, dans les dernières années, à divers journaux et revues. Cela fait une suite extrêmement plaisante de « choses vues » comme on les aime aujourd'hui et comme je crois qu'on les a toujours aimées.

Un bon journaliste peut, dans ce genre, réussir mieux que personne. Et l'auteur de *Sur l'Agora* est un excellent journaliste.

Il a l'esprit alerte et nourri. Ainsi ne se contente-t-il pas de saisir le caractère dominant d'un personnage. Il le situe dans le monde des types; il le rattache à ses familiers ou à ses patrons dans le temps ou l'espace.

Charles d'Ydewalle nous rappelle que pour être un vrai journaliste, il ne suffit pas d'écrire proprement et de juger de toutes choses à la lumière ou aux lueurs d'un programme de parti; mais qu'il faut être, comme on dit, cultivé. Alors, mais alors seulement les choses éphémères de l'actualité, la nature quotidienne de nos réflexions et de nos écritures s'élargissent; de la chronique, elles méritent de s'élever à l'histoire. C'est le bon journaliste qui, avant l'historien lui-même, en fait de l'histoire.

Est-ce que j'exagère? Lisez donc, dans le petit livre de Charles d'Ydewalle, les portraits de ces parlementaires que vous avez vu peut-être bien souvent des tribunes, si petits, si mesquins, si à peine accrochés à leurs intérêts électoraux ou, ce qui ne vaut pas mieux, à leurs affreux préjugés de parti, incapables de comprendre l'adversaire, de sortir d'eux-mêmes et de se hausser au plan du bien commun.

Vous verrez que le journaliste n'a pas plus d'illusions que vous, qu'il en a encore moins, qu'il est souvent plus féroce; mais, comme il ne se borne pas à sentir, qu'il compare, qu'il réfléchit, qu'il se souvient, son jugement a quelque chose de nuancé, parfois de profond, de très humain qui le rapproche du jugement même de l'histoire.

Un exemple choisi entre vingt. C'est une note de Charles d'Ydewalle sur M. Camille Huysmans :

« D'où est-il? Nul ne le sait. De quelque part très loin dans le monde imaginaire. Par son physique, comme par sa morale, il est du petit peuple ailé de la Légende et de la Fable. Son bagout est celui de jadis et de toujours, des écrivains picaresques et des fous de Cour, des corrigans et des effes ou des lutins légers dans la forêt de Brocéliande. On assure qu'il est né en Campine, quelque part dans une forêt de sapins sombres, pauvre pays sablonneux où les masures croulent sous leur toit de chaume. C'est possible. Mais il n'est pas Campinois. Il est d'Utopie, d'un univers shakespearien ou mythique où il règne, volage et épouvantable, avec tous ses camarades de la rêverie, Arlequin et Polichinelle, Cyrano et Scaramouche, Ariel et le nain vert Obéron. Le boulevard belge le déteste surtout parce qu'il le trouve affreux, grimaçant et méchant. Il a quelques vrais amis, beaucoup d'amis d'occasion, et une quantité d'adversaires parmi les gens sérieux, les sages et les honnêtes gens.

» Mais les artistes ou seulement les amateurs d'impression l'aiment pour sa grâce folle de pantin spirituel et saluent en lui une quintessence suprême de la Farce qui n'est qu'une branche de la poésie. »

Telle est la manière de Charles d'Ydewalle. On avouera qu'elle n'est pas vulgaire, qu'elle n'est même pas ordinaire dans le journalisme de chez nous. Elle est d'une grâce tout à fait à la mode du temps, puisqu'elle dissimule sous des images la figure abstraite des idées générales. Mais, prenez garde, les idées y sont.

Voilà pour la manière. Il faudrait faire sa part aux procédés. Ils sont inévitables dans les ouvrages d'un journaliste. Il en est ici de plusieurs sortes, depuis les plus faciles et du reste parfaitement légitimes, comme celui qui consiste à faire parler le personnage que l'on veut expliquer et qui se définit lui-même, jusqu'à celui, plus subtil, de l'épithète flatteuse jointe à l'épithète de dénigrement. Il a pour lui de nous aider à approcher la vérité qui n'est, comme l'a remarqué Gourmont, que dans les nuances et de nous faire embrasser, avec promptitude, les divers personnages qu'un même homme porte en soi.

Voici le sénateur Van Dieren présenté par d'Ydewalle : « un grand garçon hilare et spirituel, distingué et pantalonneque ». Voici

M. Jennissen : « M. Jennissen hardi, élégant, prétentieux, éloquent ».

Il y a des portraits entiers ainsi faits où le procédé s'élève à l'art et qui sont, comme celui de M. Destrée, d'une psychologie raffinée. Si vous connaissez le visage de M. Jules Destrée, goûtez donc ceci : « Cet air condescendant est peut-être ce qu'il a de plus curieux. A certains moments, on en vient à le croire bourré d'une morgue incommensurable. Ce n'est pas du mépris, c'est l'effet d'une figure fatiguée et tourmentée, curieuse avec lassitude, méprisante avec bonté. »

N'est-ce pas que le journalisme ainsi traité n'est pas chose méprisable, qu'il s'apparente aux chroniques du temps jadis et qu'il a sa place, non point la dernière, dans ce que l'on appelle, avec solennité, la Littérature?

JEAN VALSCHAERTS.

Un procès orangiste en 1832⁽¹⁾

Au risque d'allonger démesurément cet article et de faire de ce qui devrait être une page d'histoire une discussion juridique, nous ne croyons pouvoir passer sous silence la remarquable intervention de M. l'avocat Henri Rolin. Dès l'arrestation de M. Stéven, M^e Rolin avait été pressenti comme défenseur. Mais dès qu'il apprit que son client serait enlevé à ses juges naturels pour être traduit en Conseil de guerre, il renonça à le défendre. « M. le Général, je vous prie de considérer que les lois sont mon existence à moi, qu'elles sont l'habit dont je me revêts, le pain dont je me nourris; qu'en prêtant serment, je me suis intérieurement voué à leur défense avec la même religion qu'un brave officier se voue à la défense de son drapeau; et que vous n'avez pu en conséquence les violer sans blesser tout mon être. Aussi bien je renonce à la défense de M. Stéven. Confiée à des voix plus éloqu岸tes, elle portera dans l'esprit des juges une conviction plus profonde. Quant à moi, ma robe est trop jeune pour être salie par la poterne d'une citadelle. Je ne veux point plaider derrière des ponts-levis et entouré de casemates (2). »

Le Mémoire de M^e Rolin mériterait d'être cité en entier. Contentons-nous d'en présenter des extraits. *In libertatem vocati estis*, écrit l'auteur au début de son ouvrage. Et il continue : « La Constitution est la première pierre de notre édifice social. Elle est la loi de nos lois, la souveraine de nos souverains. Nos législateurs présents et futurs ne peuvent rien en dehors de ses limites, Léopold n'est rien en dehors du pacte qui en dérive. A moins de bouleverser la société, pour procurer aux essayeurs le plaisir de la reconstruire sur un plan nouveau, rien de contraire à elle ne peut s'établir; et tout ce qui prétendrait à l'établissement, en opposition avec elle, serait mal de plein droit ».

M^e Rolin commence par démontrer l'inconstitutionnalité de la mise en état de siège de Gand; puis il en vient à l'affaire Stéven : f Je veux faire taire tous mes sentiments pour ne parler qu'à la froide raison. M. Stéven, bourgeois, a été arrêté par l'autorité militaire, sans forme de procès, et enfermé à la citadelle. Voilà le fait tout nu et dépourillé de son horreur...

« ... Patriotes, au nom du ciel, ne dites pas : c'est un orangiste! C'est un citoyen, vous dis-je. Ne dites pas : il l'a mérité, il l'a voulu; je vous dis que s'il est coupable, tout ce qu'il a mérité, c'est d'être poursuivi conformément aux lois. Ne dites pas : de quel droit invoque-t-il une Constitution qui est le fruit d'une révolution qu'il abhorre? Je vous dis qu'achetée au prix d'une révolution qu'il abhorre, cette constitution doit lui être plus chère qu'à vous autres, à qui le prix a paru doux et léger...

(1) Voir *La revue catholique* du 31 juillet 1931.

(2) HENRI ROLIN : *Sur mise en état de siège de la ville de Gand, l'arrestation de M. Stéven et l'arrêt de M. Niellon qui défend la publication de tout journal, pamphlet ou écrit périodique*, Gand, 1832, p. 26.

« ... Dirai-je maintenant toutes les lois violées par un seul acte? L'article 7 de la Constitution qui garantit la liberté individuelle? L'article 8 de la loi du 19 et l'article 9 de la loi du 20 juillet 1831, qui proscrirent l'emprisonnement préalable pour tout délit commis par la voie de la presse? Les articles 603 et 605 du Code d'instruction criminelle, qui considèrent toute détention d'un individu dans un lieu qui n'a pas été destiné à servir de maison d'arrêt, de justice ou de prison, par quelque personne ou à quelque titre qu'elle se fasse, comme un crime, que le Code pénal punit ensuite selon les circonstances d'un emprisonnement de deux à cinq ans, ou des travaux forcés à temps, ou même à perpétuité (1)? »

Puis, l'auteur dénie au gouverneur militaire le droit de proclamer la censure et, pour terminer, lui lance une attaque directe : « Vous êtes brave, M. Niellon. Aucuns prétendent même que vous êtes un habile général. Mais, de grâce, pourquoi avez-vous combattu, pourquoi avez-vous révélé un talent que personne n'avait deviné en vous, et qui n'avait rien de commun avec vos antécédents, si ce n'est pour la défense de toutes ces précieuses garanties que vous nous enlevez maintenant? Si la guerre éclatait de nouveau, avec quelle foi iriez-vous, après avoir tué la liberté ici, vous faire tuer pour elle à la frontière?... »

« ... Et à part décrets, lois et constitutions, quel était donc le danger si pressant qui vous avait commandé de prendre des mesures aussi inouïes? Les Hollandais s'étaient-ils ébranlés? Catilina était-il à nos portes? Non, rien de tout cela n'était arrivé : quelques articles de journaux vous avaient irrité, et voilà tout... »

« ... Ainsi, par un seul acte de colère, on a trouvé moyen de violer la liberté de la presse, et la liberté individuelle, et le droit sacré de la propriété, et l'ordre des juridictions établi par la loi, et la loi spéciale sur la presse, et la loi sur le jury, et le décret du 24 décembre 1811, sans parler de l'application qu'on voudrait faire d'une peine non déterminée par la loi, attendu qu'il ne saurait y avoir de loi sans publication légale (2). »

Cette remarquable plaidoirie dépasse de beaucoup celles que firent les avocats au moment du procès. Dans tout le pays, elle eut un succès retentissant. A Gand même, où la liberté de la presse était mutilée par le premier arrêté du général Niellon, elle dut faire l'effet d'un coup de tonnerre à la fin d'une journée torride. Coïncidence frappante : elle paraissait le 22 janvier, le même jour que le second arrêté du gouverneur militaire, qui supprimait la censure. Ainsi, tandis qu'il semblait démentir publiquement sa première manière de voir, le général Niellon donnait aux idées émises par l'avocat Rolin une éclatante et involontaire approbation.

* * *

Pendant que l'opinion publique s'agitait en sa faveur, M. Stéven restait enfermé à la citadelle, attendant de paraître devant le Conseil de guerre. Plusieurs fois déjà, il avait été interrogé au sujet des articles incriminés et de la façon dont il correspondait avec La Haye. Le 22 janvier, l'auditeur militaire fit connaître aux avocats que les seuls articles sur lesquels serait basée l'accusation étaient la proclamation de Tornaco, que le *Messenger* avait tirée de l'*Indépendant*, un ordre du jour du prince d'Orange et la proclamation du colonel Cleerens. « Ces deux dernières pièces ont été extraites d'une gazette flamande de cette ville et ont paru depuis dans presque tous les journaux (3). »

Le 26 janvier, à 11 heures, se réunit le Conseil de guerre. Il était composé de MM. Dauman, major, président; Beekmans, Grenier, Devicq, Moreau, capitaines; Graecken et de Braugny, lieutenants. M. Gérard occupait la place d'auditeur militaire. « On dit assez généralement que parmi les sept juges, il y avait trois Français non naturalisés, qui par conséquent n'avaient pas le droit de siéger (4). »

L'auditeur militaire accusa M. Stéven d'avoir inventé ou tout au moins répandu, soit à l'armée, soit dans un camp et en présence de l'ennemi, soit dans une ville assiégée, des bruits tendant à séduire ou à décourager les troupes. Il conclut en conséquence à la peine de mort ou à telle autre peine jugée convenable. Après quoi, l'accusé fut interrogé de nouveau : « Quels sont vos rédacteurs? »

(1) *Id.*, pp. 13 et suiv.

(2) *Id.*, pp. 19 et suiv.

(3) *Le Lynx*, 25 janvier 1832.

(4) *Id.*, 30 janvier 1832.

— MM. Charles Froment et Michel de Brialmont. — Quels sont vos moyens pour couvrir les frais du journal? — Le prix des abonnements. — Qui paie vos rédacteurs? — Moi. — Dans quel but publiez-vous votre journal? — Mes défenseurs répondront à cette demande. — Sous quelle influence votre journal est-il écrit? — Sous la mienne ». L'auditeur militaire donna ensuite lecture des articles incriminés et termina en stigmatisant sévèrement l'attitude du *Messageur*.

La défense, composée de MM. Meldepenningen et van Huffel, commença par contester la légalité de la mise en état de siège et la compétence du tribunal. Quant aux articles incriminés, elle fit remarquer qu'ils étaient tirés de l'*Emancipation*, de l'*Indépendant* et de la *Gazet van Gent*, ou écrits par MM. Froment et Brialmont, seuls responsables. Enfin, elle soutint que la Constitution annihilait l'article du Code pénal militaire et les arrêtés de décembre 1811 invoqués par l'accusation.

Il était 3 heures quand les juges se retirèrent à l'effet de délibérer. Deux heures plus tard, ils revinrent avec un verdict de culpabilité : M. Stéven était condamné à un an de prison. Cette peine nous paraît bien minime pour un homme coupable de trahison, bien forte au contraire, s'il ne s'agit que d'un simple délit de presse.

Le condamné se pourvut immédiatement en cassation devant la Haute Cour militaire siégeant à Bruxelles, tandis que de son côté, le substitut Faider interjeta appel *a minima*.

Cette dernière mesure fut généralement critiquée. « Cet usage d'une faculté proscrite par les jurisconsultes les plus éclairés, nous révèle bien la présence et le système d'un ministère qui brave l'opinion des honnêtes gens et qui élève une fatale barrière entre le roi et la nation », écrivait le *Journal du commerce*. Et il ajoutait ce commentaire qui nous paraît actuellement bien piquant : « Il est aujourd'hui bien avéré qu'il existe à Bruxelles une camarilla comme à Madrid (1) ».

Quant au *Lynx*, ses cris d'indignation furent trop nombreux pour que nous les reproduisions tous. Citons-en l'un ou l'autre :

« Il s'est rencontré sept hommes qui ont osé fouler aux pieds la Constitution, qui au mépris de ses dispositions les plus formelles, ont prononcé sur un délit de presse... Faites donc des constitutions qui établissent l'inamovibilité des juges et le jugement par jurés (2) »! Ou encore : « *O tempora! o mores!!* Les descendants d'Arvelde sont mis hors la loi, baillonnés, et par qui, grand dieu! Autrefois, s'ils passèrent la corde au cou, ce fut devant le vainqueur de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, devant celui qui avait reçu à Pavie l'épée de François 1^{er}. Aujourd'hui, ils se courbent... *Quantum mutati ab illis* (3) »!

La presse patriote ne commenta que peu le jugement du Conseil de guerre temporaire. Citons cet extrait du libéral *Politique* (ancien *Mathieu Laensberg*) : « Les auteurs des articles incriminés se tiennent cois et se cachent. L'éditeur est condamné à un an de prison pour des articles qui peut-être ont été insérés à son insu ou malgré lui, dans le journal dont il est propriétaire (4) ».

En France, le *Courrier*, toujours hostile à la Belgique, appréciait sévèrement le jugement : « Ce qui se passe à Gand est pour la France une utile leçon. Voilà que la liberté de la presse, qui est le plus puissant levier pour seconder l'élan national, pour faire enfanter des prodiges de patriotisme et de dévouement, voilà que ce levier est non seulement devenu sans pouvoir dans des mains inhabiles, mais qu'il inspire la terreur à ceux-là mêmes dont il aurait dû amener la sécurité » (5). Quant aux Hollandais, que ce procès devait toucher d'assez près, ils le jugeaient de haut et assez grossièrement. Ainsi, l'*Armensche Courant* publiait une lettre d'un de ses correspondants, débutant de la sorte : « Vous avez sans doute entendu parler de la manière dont s'est conduit à l'égard du brave Stéven ce Niellon que nous siffions naguère sur les planches du Théâtre Royal et auquel nous devons obéir aujourd'hui... (6) ».

* * *

En décembre 1831, Pierre Aepers, cultivateur à Assenede, se faisait arrêter pour espionnage. Après que le Conseil de guerre de Gand se fut déclaré incompétent, parce que le prévenu était

bourgeois, on le traduisit devant un Conseil de guerre permanent en campagne, où il fut condamné. Mais, par un arrêt daté du 10 février 1832, la Haute Cour militaire annula le jugement. C'était de bon augure pour M. Stéven.

Ce dernier devait comparaître quatre jours plus tard, soit le mardi 14 février. Le même jour, une consultation très développée, signée de plusieurs membres éminents du barreau de Bruxelles, MM. Wyns, Stévens, Verhaegen aîné, Spinael, Drugman, Duvignaud, van Hoosten, Vanderton, paraissait, sur la démarche de l'éditeur du *Messageur*, à l'appui de l'appel.

Chacun savait que des questions politiques et juridiques d'un haut intérêt seraient traitées dans cette cause : on devait en effet discuter la compétence et le jugement du Conseil de guerre temporaire, la valeur de l'appel *a minima*, la légalité et les conséquences juridiques de la mise en état de siège, les droits du gouverneur militaire et ceux des habitants. Un auditoire énorme, composé des amis et partisans du prévenu, de la plupart des membres du barreau, de nombreux curieux et même de quelques dames, occupait la salle d'audience. Le tribunal se composait de MM. Van Huffel, président; les généraux Donckier, De Kerkhove et Merex; Biourge et Nereine, conseillers; Bosch, greffier. M. Faider remplissait les fonctions de ministère public.

La Cour entra en séance à 11 heures.

Le Président invita la défense à se borner à plaider l'exception, puisqu'elle était péremptoire. Après que le greffier eût donné lecture du jugement de condamnation, des interrogatoires du prévenu et des articles incriminés, M^e Blargnier, défenseur de Stéven, prit la parole. « Votre tâche est grande, Messieurs. Vous avez à prononcer entre la Constitution et le régime des commissions prévotales qu'on voudrait rétablir; vous saurez concilier vos devoirs avec vos serments; et dût votre arrêt être mis à l'ordre du jour de l'armée, vous rendrez justice impartiale. »

Le défenseur commença par exposer les faits. Parlant de l'arrêté du général Niellon du 21 octobre, il fit remarquer que la mise en état de siège n'était pas basée sur une loi, mais sur un décret résultant de la volonté arbitraire de l'empereur. Examinant les articles incriminés, il observa qu'ils étaient extraits d'autres journaux qui n'ont pas été poursuivis. Se livrant ensuite à l'examen du jugement : « Les conséquences en peuvent être très graves et nous mener à l'anéantissement de toute liberté; vous ne souffrirez pas qu'on se joue ainsi de la Constitution ».

M^e Blargnier passa ensuite à la question de compétence et s'attacha à prouver qu'il est contraire à l'esprit et au texte de nos lois de faire juger un délit de presse par une commission militaire. Sa conclusion fut « qu'il plaise à la Cour d'annuler le jugement du Conseil de guerre temporaire, siégeant à Gand, pour cause d'incompétence ».

Il était 2 heures de l'après-midi. L'avocat avait parlé pendant deux heures et demie. Très fatigué, il pria le président de bien vouloir ajourner la séance au lendemain.

Le mercredi 15, on entendit M. Faider, substitut de l'auditeur.

« Ce n'est pas sans une vive émotion que nous prenons la parole dans une affaire qui a excité des réclamations d'une égale force, tant de la presse libérale que de la part du parti désappointé qui, tout en empruntant un langage hypocrite, détruirait une à une nos institutions, s'il le pouvait; aussi nous sommes-nous pénétrés de toutes les dispositions de notre loi fondamentale, et nous avons étudié toutes les lois relatives à la matière. »

M. Faider retraça l'historique de la législation sur l'état de siège, examina la loi du 1791 de l'Assemblée constituante et le décret du 24 décembre 1811; il ajouta que tous deux ont été également publiés en Belgique sous le gouvernement français. La mise en état de siège est donc parfaitement légale.

« Mais je veux bien pour un instant concéder que le décret de 1811 ne peut plus exister; que l'arrêté du général Niellon est illégal : dans ce cas, j'accuse Stéven d'embauchage, et vous aurez à décider, Messieurs, si vous êtes compétents pour juger pareil délit. Ce sera l'objet d'une plaidoirie particulière. » En terminant, le substitut fit remarquer aux magistrats qu'ils avaient à décider sur l'existence et la disposition des codes militaires, sans quoi il n'y aurait plus pour l'armée ni discipline ni sûreté.

M^e Blargnier répliqua le lendemain que le ministère public n'avait rencontré aucun des arguments que la défense avait tirés des principes constitutionnels; que la question essentielle, de savoir si un tribunal militaire pouvait juger un délit de presse, était

(1) *Le Journal de Commerce d'Anvers*, 10 février 1832.

(2) *Le Lynx*, 27 janvier 1832.

(3) *Id.*, 31 janvier 1832.

(4) *Le Politique*, 2 février 1832.

(5) *Le Courrier français*, cité par *Le Lynx* du 28 janvier 1832.

(6) *Het Arnensche Courant*, cité par *Le Belge* du 15 février 1832.

jugée négativement par les articles 14 et 9 du Code pénal militaire. Il termina en apportant un argument nouveau : « La mise en état de siège de Gand est illégale puisque, lorsqu'elle fut publiée, l'arrêté confirmatif du Roi n'avait pas encore paru. En conséquence, il n'y a ni arrêté royal, ni état de siège ».

M. Faider reprit les principaux arguments énoncés la veille; il tenta de prouver l'inutilité de la publication de l'arrêté royal. C'était reconnaître que, de fait, cette publication avait été omise. Après une courte réplique de la défense, la Cour décida de remettre au surlendemain la prononciation de son arrêt.

A première vue, les arguments de la défense étaient plus convaincants que ceux du ministère public. Mais si M^e Blargnier avait évoqué les graves conséquences d'un manquement à la Constitution, l'auditeur militaire, sachant qu'il parlait à des officiers, n'avait pas manqué d'insister sur le respect qu'on doit aux codes de l'armée. Une seule lacune apparaissait dans son exposé : s'il se disait partisan des principes constitutionnels, il avait négligé de répondre aux arguments de la défense. D'ailleurs, il ne semblait pas tellement certain de la légalité de la mise en état de siège; n'avait-il pas envisagé l'hypothèse contraire et menacé, le cas échéant, d'accuser M. Stéven d'embauchage? Mais ou la faiblesse du ministère public s'avérait frappante, c'était dans la réplique : contre l'avis de tous les juristes, M. Faider avait plaidé l'inutilité de la publication de l'arrêté royal.

C'est précisément sur ce point-là que la Cour se sépara du ministère public. Si elle déclara que la Constitution, par l'article 139, a maintenu jusqu'à leur révision les codes militaires, elle fut bien obligée de constater que l'arrêté royal, approubatif de la déclaration du général Niellon, n'avait pas été publié, ni au bulletin des lois, ni au *Journal officiel*, ni même dans la ville de Gand. En conséquence, la ville de Gand n'était pas légalement en état de siège, le Conseil de guerre temporaire n'avait pas d'existence légale, et son jugement se trouvait cassé. M. Stéven fut immédiatement mis en liberté, non sans que la Haute Cour militaire lui eût donné acte de ses réserves quant aux dommages et intérêts qu'il se proposait de réclamer contre les auteurs de son arrestation.

Toutes les questions juridiques ou politiques dont le public avait espéré la résolution étaient ainsi écartées par un détail de procédure.

* * *

« Ce qui est plaisant, ricana *Le Lynx*, c'est qu'ils ont chassé les autres parce que les autres n'étaient point d'assez grands logiciens, d'assez puissants raisonneurs.

» Or, voici un de leurs raisonnements à eux, puissants logiciens.

» La ville n'était point en état de siège, et c'est en vertu de l'état de siège qu'a été créée la commission militaire.

» Cette commission ne pouvait appliquer à un citoyen non-soldat que le Code civil, et c'est en vertu de sa qualité de citoyen non-soldat qu'on lui applique le code militaire.

» L'article de ce code invoqué dans l'espèce ne pouvait l'être puisqu'il n'a pas reçu de publication légale, et c'est en vertu de sa publication que l'article a été invoqué.

» L'emprisonnement préalable ne peut avoir lieu que lorsqu'il y a crime, et c'est parce qu'il n'y avait que délit que l'emprisonnement préalable a eu lieu.

» Avouons qu'il n'est pas prouvé qu'on soit payé par l'étranger, parce qu'on n'admire pas un gouvernement de cette force (1). »

Quant aux journaux étrangers, ils exprimèrent leur satisfaction de la sentence. Le *Times* se réjouit de ce que le règne de la terreur avait cessé et que celui des lois avait recommencé; le *Courrier français* n'applaudit pas tant à l'acquiescement de M. Stéven qu'à l'abandon des mesures arbitraires auxquelles on avait eu recours.

Les événements devaient montrer que c'était là un jugement précipité. Trois jours après la proclamation de l'arrêt d'acquiescement, on afficha dans la ville de Gand deux arrêtés de S. M. le Roi, établissant près de l'armée des Flandres un Conseil de guerre permanent en compagnie et approuvant la mise en état de siège de la ville par le gouverneur militaire. Ces arrêtés étaient signés respectivement les 21 et 22 octobre 1831. Mais cela ne suffisait pas au général Niellon. Le même jour, il ordonna que tout individu, militaire ou autre, qui serait trouvé coupable d'embauchage, d'exci-

tation à la désertion, de correspondance avec l'ennemi, ou de tout autre crime ou délit relatif au corps d'armée, soit par la voie de presse, soit par tout autre moyen, serait traduit devant le Conseil de guerre permanent, dont les jugements sont sans appel.

« Les suites de pareil système sont connues de tout le monde (1) », écrivait la feuille orangiste bruxelloise. Et le même journal remarquait qu'il existait, en mars 1832, « une foule de petits agréments qui placent la libre Belgique sous l'empire d'une Constitution arrangée avec des variations (2) ».

Le 9 mars, la Chambre fut saisie de l'affaire; mais personne n'ignorait que le débat était purement académique, puisque le général Niellon n'avait certainement pas agi sans l'approbation du ministère. Un mois plus tard, au cours de la discussion du budget, M. de Robaulx eut des paroles très violentes pour nos gouvernants. Il déclara qu'après toutes les atteintes portées à la loi fondamentale, « le roi de Hollande pouvait compter sur une restauration qui rencontrerait peu d'obstacles, si la France ne s'y opposait »; qu'en conséquence, il refusait son suffrage au gouvernement. Mais quelle était l'influence de pareille opposition, qui se manifestait d'ailleurs sans tenir compte d'aucune nuance?

Plus vexante pour l'autorité militaire, plus réjouissante aussi pour les amis de la liberté, apparaissait une des conséquences de l'arrêt de la Haute Cour. On se souvient que M. Stéven avait reçu acte de ses réserves quant aux dommages et intérêts. Peu de jours après sa mise en liberté, il fit signifier par huissier sa demande à M. le général Niellon et à tous ses subordonnés : le chef de la police Albinet, le commissaire Versluys, l'auditeur militaire Gérard, le commandant de la citadelle Baetens.

Ainsi, comme beaucoup d'événements tragiques ou simplement graves de ce monde, le procès Stéven finissait en comédie.

* * *

En terminant cet article qui retrace les événements de fort près, il peut être utile de considérer les choses d'un peu plus haut et, sinon de juger, du moins de tâcher d'apprécier le plus exactement possible le rôle que jouèrent les figurants.

Nous avons dit que Niellon n'avait pas toutes les qualités d'un chef; il se laissait guider par son tempérament aventureux et impulsif, plutôt que par les droits que lui conférait la Constitution. Ajoutons que son rôle était des plus difficiles. Il était gouverneur militaire dans une ville en état de siège, ou du moins passant pour telle, alors que le pays ne vivait ni en période de paix ni en période de guerre, mais dans une période intermédiaire, qu'on peut qualifier de paix armée, d'armistice ou de tout autre nom, mais qui rendait fort délicate la tâche du pouvoir exécutif. Il devait à la fois maintenir l'ordre et respecter les lois. Mais les lois d'une période de paix sont-elles efficaces en période de troubles? Pour répondre à une telle question, il faudrait vivre une pareille période. Encore est-il bon de se souvenir qu'une période de paix est toujours égale à une période de paix, tandis que toutes les époques troublées sont différentes.

Le grand ennemi de l'ordre social était l'orangisme. Niellon était décidé à le vaincre; c'est la raison de ses lois et décrets d'exception. Mais rien n'est plus difficile à combattre qu'un ennemi invisible.

Sans doute, on voyait des traces de conspiration; on entendait des cris séditieux; on arrêtait parfois un espion; mais rien ne prouvait qu'il y eut une conspiration officielle, avec un chef responsable et une organisation solide. Nulle part, les orangistes n'offrirent de prise aux recherches des autorités. Seul, le *Messenger de Gand* combattait à visage découvert. La conséquence : on résolut de faire payer à M. Stéven les agitations de l'invisible parti orangiste. Et comme la justice avait parfois laissé des pillages impunis, la presse avait beau jeu d'écrire, en parlant de la Thémis révolutionnaire : « On a tué, on a pillé; elle a laissé faire. On a pensé, on a écrit; vite les gendarmes, les geôliers (3) ».

Faute plus grave : alors que le procès du *Messenger* était manifestement un procès de tendance, un procès fait à l'allure générale du journal, on se contenta d'incriminer trois articles qui avaient aussi paru ailleurs; le résultat pouvait-il être douteux?

Si, malgré les inadéquates de l'autorité, le parti orangiste n'est pas arrivé à ses fins, c'est qu'il lui manquait un élément

(1) *Id.*, 23 février 1832.

(2) *Id.*, 1^{er} avril 1832.

(3) *Le Journal du Commerce d'Anvers*, 7 avril 1832.

(1) *Le Lynx*, 24 février 1832.

essentiel. M. White, attaché à la légation anglaise, et qui fut constamment en relations avec ce parti, en trace un tableau peu flatteur : « Il était dépourvu de talent, de courage, de prudence et de véritable dévouement. Ils étaient tous prêts à pousser les autres en avant. Aucun, sans en excepter un seul, ne voulut s'exposer lui-même. Tous désiraient profondément des résultats heureux, mais bien peu étaient disposés à courir des chances douteuses (1) ». Ils étaient orangistes parce que le changement de régime avait nui à leurs intérêts personnels; leur opposition apparaît comme une sorte de bonderie, non comme une opposition politique. Tout démontre qu'ils manquaient d'esprit public, d'esprit d'organisation, d'esprit de sacrifice. Ce que nul ne leur contestera, c'est l'esprit tout court. Il le savait bien, ce rédacteur au *Lynx* qui, à propos du procès Stéven, rappelait ce que Beaumarchais pensait des Turcs : « Ne pouvant avilir l'esprit, on s'en venge en le maltraitant (2) ». Mais ici se pose une question. Quand on désire changer la forme d'un gouvernement, suffit-il, pour réussir, de faire un trait d'esprit?

Deux conclusions semblent se dégager de ce procès. La première, c'est que le meilleur moyen d'anéantir un parti d'opposition, c'est de supprimer les raisons de son opposition. Quelques bonnes lois douanières eussent été, semble-t-il, infiniment plus efficaces au ralliement des orangistes, que ces lois d'exception dont le seul résultat fut de les aigrir. La seconde conclusion, c'est que les nécessités politiques ne vont pas toujours de pair avec les nécessités juridiques. Le procès Stéven nous montre qu'il est parfois difficile de les concilier, sans rien sacrifier ni des unes ni des autres. Mais n'est-ce pas jouer un jeu très dangereux que de travailler à la grandeur d'un pays en violant toutes ses lois (3)?

LOUIS TIMMERMANS.

De quelques aspects de l'activité philosophique française en 1931⁽¹⁾

Nous n'avons pas dessein de tracer le bilan de la philosophie française; trop ambitieuse et trop dangereuse serait cette tâche. Nous voudrions simplement, à l'aide de quelques ouvrages récemment parus et d'importance inégale, indiquer à vol d'oiseau quelques tendances et souligner quelques traits distinctifs que les livres laissent transparaître dans leurs relations aux courants divers qui se partagent la pensée française. Dès lors, nous nous attacherons plus aux vues critiques générales qu'aux analyses particulières réservées aux spécialistes. Cette position offre la possibilité de conclusions d'ensemble que nous sommes loin de considérer comme infaillibles.

* * *

Si l'on fait abstraction du mouvement thomiste dont la richesse en œuvres et en hommes s'avère de plus en plus marquante, si

l'on excepte également la doctrine idéaliste bien connue de M. Léon Brunschvicg, les travaux, admirables à bien des égards, de M. Emile Meyerson sur l'histoire des sciences et sur l'épistémologie, ainsi que l'anti-intellectualisme bergsonien dont M. Edouard Le Roy reste le brillant champion, on constate que la pensée philosophique française, s'est développée, cette année, si l'on en juge du moins par les livres parus, selon les directions les plus différentes qu'il n'est cependant pas impossible de classer.

Signalons d'abord, tant à cause de son importance intrinsèque capitale qu'en raison de son utilité pour le philosophe, le *Nouveau Traité de psychologie*, que la librairie Alcan assume la lourde charge d'éditer et auquel collaborent, sous la direction de M. Georges Dumas, cinquante et un savants. De cette énorme encyclopédie qui comprendra neuf volumes, un volume de notions préliminaires et d'introduction vient de paraître. Disons tout de suite son mérite essentiel qui est de dispenser le philosophe de multiples recherches et de lui faire gagner un temps précieux en lui présentant une synthèse des résultats fondamentaux auxquels est parvenue, par une étude tenace du détail, la psychologie moderne. Comme tel, ce traité constitue un instrument de travail dont on ne saurait trop louer la valeur. Malgré son aspect fragmenté et certaines divergences que l'on constate entre les auteurs en passant d'un chapitre à l'autre, une conception commune le parcourt, qui est une dissociation voulue entre l'interprétation ontologique des faits psychologiques et l'analyse purement scientifique de ces faits. Le *Nouveau Traité de psychologie* prétend s'en tenir exclusivement à des considérations positives dépouillées de tout présupposé métaphysique. Malheureusement, comme l'avait déjà remarqué Alfred Binet : « personne ne pourrait dire où la métaphysique commence et où la science positive finit »; cette tentative est, dès lors, peut-être, une gageure. Un des collaborateurs, M. A. Lalande, le souligne lui-même : une exclusive prononcée contre la métaphysique est « absurde ». Quoi qu'il en soit, il est clair que ce traité ne s'engagera nullement dans l'*arida via* des spéculations sur l'âme humaine et sur sa destinée. Ce parti pris est sans doute défendable et, si les auteurs tenaient à le respecter scrupuleusement, le philosophe ne pourrait que se réjouir de les voir lui apporter des résultats probes, vierges de tout gauchissement imposé par une métaphysique préconçue. Pourquoi donc, au milieu de cet effort général qu'ils s'imposent pour le bien de la science et de la philosophie, retentit au premier chapitre une note discordante, pourquoi M. R. Perrier part-il en guerre, au nom de l'évolution, contre un « créationnisme mystique (!) inadmissible ». Comme l'a souligné le P. Sertillanges, saint Thomas n'aurait aucune peine à s'adapter « comme philosophe » aux exigences des constructions hypothétiques de l'évolution. Métaphysique traditionnelle et évolutionnisme biologique n'ont rien de contradictoire; c'est une besogne des plus urgentes de décrasser l'esprit des savants de cette conviction ridicule qu'ils ont de leur antagonisme. « Pour l'amour du ciel, tâchons d'être simples! », notait Chesterton dans *L'Homme éternel*. M. R. Perrier n'est que simpliste : pour transposer encore Chesterton, il parle « sans rire de découvrir l'habitation et les habitudes du *missing-link*; après quoi, il ne lui restera plus qu'à déjeuner chez un hiatus, à se promener au Bois en compagnie d'une solution de continuité, et à se mettre au mieux avec l'inconcevable d'une équation ». On conclut de la lecture de ce traité que la psychologie scientifique française continue le mouvement postkantien et positiviste de l'élimination de la chose-en-soi pour s'effriter dans une analyse étonnamment minutieuse des accidents d'une substance qu'elle se refuse d'examiner. Mais ces descriptions, à condition d'en étouffer le ferment qui parfois s'y discerne, ne laissent pas d'être extrêmement précieuses au thomiste qui se souvient que les accidents ne sont pas extérieurs à l'être substantiel qui les sustente : un jour viendra peut-être où une équipe de

(1) P. A. Huybrecht, o. c., p. 38.

(2) *Le Lynx*, 31 janvier 1831.

(3) Le lecteur attentif aura remarqué que les textes de journaux ou d'ouvrages sont accompagnés de notes, tandis que les passages importants, comme le coup d'œil sur l'orangisme ou l'histoire du procès, ne le sont pas. C'est qu'il n'existe pas d'histoire de l'Orangisme. Les sources de cet article sont les journaux du temps et spécialement *Le Lynx* et *Le Belge*.

(4) Comptes rendus de : G. DUMAS, *Nouveau traité de Psychologie*, Paris, Alcan; R. LE SENNE, *Le Devoir*, Paris, Alcan; E. BRÉHIER, *Histoire de la philosophie*, t. II, fasc. 1 et 2, Paris, Alcan; V. JANKÉLÉVITCH, *Bergson*, Paris, Alcan; A. FOREST, *La Structure métaphysique du concret selon saint Thomas d'Aquin*, Paris, Vrin; A. FOREST, *La réalité concrète et la dialectique*, Paris, Vrin; R. JOLIVET, *Essai sur les rapports entre la pensée grecque et la pensée chrétienne*, Paris, Vrin; E. NAMER, *GIORDANO BRUNO*, Paris, Alcan; CH. RENOUVIER, *Derniers arabes*, Paris, Vrin; R. DESCARTES, *Regulae ad directionem ingenii*, Paris, Vrin; S. ANSELME DE CANTORBÉRY, *Fides quaerens intellectum*, Paris, Vrin.

savants et de philosophes thomistes s'emparera de ces données pour en marquer le point de convergence et les fondre en une synthèse qui les expliquera en profondeur.

En second lieu, l'héritage qui semble nourrir la jeune pensée philosophique française que n'a pas séduite le renouveau thomiste, est celui du penseur profond que fut Octave Hamelin. La vitalité de *l'Essai sur les éléments principaux de la Représentation* est inépuisable et tout thomiste ne peut qu'acquiescer à la lecture longuement méditée de ces textes denses et sobres où l'idéalisme méthodique le plus pur s'épanouit sans se disperser. L'influence d'Hamelin, croyons-nous, ne fait encore que poindre : nous en voyons un signe dans la thèse puissante et massive de M. René Le Senne sur *Le Devoir*. Regrettons-en les longueurs un peu lassantes : où donc est le temps des thèses minces comme des plaquettes, telles *L'Habitude* de Ravaisson, *Les Fondements de l'Induction* de Lachelier, où la concision explosive ne le cédait ni à la clarté, ni à la vigueur ? Aujourd'hui, nos modernes docteurs ès lettres se croient contraints d'asséner à leurs lecteurs d'interminables thèses. Parcourez le coin tranquille et poussiéreux de la bibliothèque de l'École normale supérieure où sont rassemblées les thèses de doctorat depuis quelque cinquante ans, vous serez étonnés de leur croissance progressive et parfois prodigieuse en format et en épaisseur. Influence allemande persistante ou simple désir d'étonner par une immense érudition purement quantitative ? L'ouvrage de M. Le Senne se distingue toutefois par une densité qualitative et une souplesse dialectique peu commune. Le danger où il s'expose est l'écueil propre à toute dialectique : sympathiser avec les idées plus que les comprendre, faire passer leurs relations avant leur contenu et résorber ces relations elles-mêmes dans la puissance constructive de l'esprit qui se les assimile au point qu'il n'en reste plus que l'ébranlement initial donné à son activité aventureuse. Le péril est d'autant plus grave que M. Le Senne, s'il prolonge Hamelin, s'inspire aussi de M. Brunschvicg et qu'il fait en conséquence rétrograder ce que l'idéalisme hamelinien poussé à la limite pouvait retrouver d'aristotélisme, au niveau d'un idéalisme moins franc dont les feux d'artifice n'expliquent rien que la faconde de la pensée qui le pense. Quoi qu'il en soit, une philosophie de la conscience, telle que la préconise M. Le Senne, malgré le prestige verbal dont elle s'aurole, se heurtera toujours au principe aristotélicien *bonum et malum sunt in rebus* qui restitue au réalisme la place éminente qu'aucune argutie ne peut lui enlever. Pour M. Le Senne, le devoir n'apparaît que comme un inconditionné qu'il s'efforce en vain d'expliquer par un recours à la volonté que la contradiction écartée dans l'esprit. Mais rien d'autre que le bien ne peut spécifier la volonté en arrêt devant l'action morale. Les contradictions et les conflits qui déchirent une conscience sont postérieurs ontologiquement au bien-être qui les fait s'évanouir. Mais un idéalisme moral, tel celui de M. Le Senne, ne peut s'empêcher de bloquer toutes les disciplines philosophiques les plus diverses dans une théorie de l'esprit qui le hante et où se confondent inextricablement les différents objets formels de la philosophie. C'est ainsi que l'idéalisme, né de spéculations logiques, se perd sans cesse dans l'illogisme. Ce qui fait ici sa force, c'est le souffle poétique puissant qui le soulève et il faut convenir que M. Le Senne, mieux que tant de philosophes guidés, a su restituer au style philosophique son antique valeur littéraire.

* * *

En troisième lieu, — et il nous semble qu'on n'a pas assez remarqué la chose — l'histoire de la philosophie qui, à la fin du siècle dernier, avait pris en Allemagne une ampleur extraordinaire a changé de camp ; avant la guerre déjà, avec Victor Brochard, Georges Rodier, Octave Hamelin, Victor Delbos (dont les belles monographies réunies dans *Figures et Doctrines de philosophes* et dans la *Philosophie française* sont trop peu connues du grand

public), Emile Boutroux avaient voué à l'étude historique de la philosophie d'admirables efforts d'intelligence. De nos jours encore, le mouvement se perpétue avec M. Léon Robin, le chanoine Diès, M. Albert Rivaud auxquels les platonisants sont à jamais redevables. C'est au confluent de ces tentatives que se situe *l'Histoire de la philosophie* de M. Emile Bréhier, qui est en voie d'achèvement. Cet ouvrage, dont les deux premiers fascicules du tome consacré à la philosophie moderne viennent de paraître, représente, pour le philosophe méditant sur les doctrines qui l'ont précédé, comme pour le simple lettré curieux du développement de la pensée humaine, une « somme historique » d'une ampleur et d'une envergure remarquables. Fruit d'une fréquentation assidue des systèmes, en particulier du plotinisme et de la philosophie allemande, l'œuvre dont nous parlons recueille tous les travaux de détail de tous les chercheurs, pour les situer dans une synthèse qui en extrait la substance et d'où rayonne une intense clarté. Sans posséder l'érudition prodigieuse de Zeller ou de Kuno Fischer, elle révèle une exactitude générale plus grande dans l'appréciation de l'apport vital de chaque système philosophique à l'enrichissement de l'esprit humain. On pourrait peut-être critiquer la méthode nominaliste qui s'y fait jour et qui, négligeant la force d'expansion des idées abstraites, n'accorde son attention qu'aux « pensées concrètes et actives » liées immédiatement aux conditions historiques de leur naissance, au milieu qui les entoure et à la personnalité du philosophe qui les crée ou les prolonge. C'est trop peu accorder, selon nous, à la réalité des idées qui semblent s'hypostasier en existences transcendantales parce qu'elles sont jaillies de notre constitution intime d'êtres raisonnables. Les idées sont certes liées à la pensée qui les déploie, mais en un sens ce n'est pas la pensée qui les mesure, ce sont elles qui mesurent au contraire la pensée de toute la potentialité de réel dont elles sont chargées. Bref, une histoire de la philosophie qui prononcerait l'exclusive sur l'abstrait n'aurait aucun sens métaphysique.

L'ouvrage de M. Bréhier représente ainsi une utile mise au point de nos connaissances ; il marque un temps d'arrêt nécessaire où, avant de partir pour de nouvelles prospections, l'histoire de la philosophie s'explicite en une perspective nette qui trace aux chercheurs futurs leur chemin. C'est sans doute pour indiquer une de ces voies possibles que M. V. Jankélévitch publie dans la *Collection des grands philosophes* que dirige M. Palhoriès, un *Bergson* où la ferveur le dispute à l'interprétation originale et synthétique. Ce livre, dont l'antidote est *La Philosophie bergsonienne* de M. J. Maritain, paru il y a peu de temps, vient à son heure, croyons-nous. Il rappelle l'attention des philosophes sur l'injuste discrédit où est tombée une philosophie qui a tenté une restauration des droits de l'esprit et du réel, au milieu de l'affaissement général de la science dans un matérialisme primaire et stérile. Le bergsonisme, pris comme doctrine systématique, est, aux yeux d'un thomiste, d'autant plus redoutable qu'il s'oppose aux mêmes ennemis que lui ; mais considéré dans la direction formelle de son élan et dans son but, qui est de guérir la philosophie du malaise kantien (et que, vicié dès l'origine par le durcissement de sa méthode, il n'a pu atteindre) il doit représenter au disciple de saint Thomas le plus précieux des avertissements. En effet, le danger que menace sans cesse le philosophe est, si je puis dire, la géométrisation de l'abstrait et la sclérose du concept en je ne sais quelle image pseudo-intelligible coupée de sa relation au concret qui l'a engendrée et dont la disparition la dénature. En lisant M. Vladimir Jankélévitch, on comprend, mieux qu'en lisant M. Bergson lui-même, comment un certain esprit bergsonien contribuerait largement à l'éclaircissement intérieur de la métaphysique thomiste ; ce n'est pas en vain que le maître du thomisme contemporain, j'ai dit M. Maritain, a passé par le bergsonisme : en scrutant bien sa pensée et sa méthode, qui est d'aller droit aux principes illuminateurs du problème, on découvre, non pas un arrière-fond doctrinal

ergonien, mais cette souplesse et cette ductilité en même temps que cette rigueur inaltérable dans l'élucidation des difficultés, qui sont des dons non pas sans doute spécifiquement bergsoniens, mais que M. Bergson a reçus en partage comme les meilleurs philosophes de la tradition scolastique. « Un des meilleurs exposés qu'on ait pu faire du bergsonisme au point de vue même de M. Bergson » a dit M. Maritain des *Prolegomènes au bergsonisme* de M. Jankélévitch, article paru dans la *Revue de métaphysique et de morale*, et qui sert de charpente à son livre. Nous ne pouvons que souscrire à un jugement aussi autorisé (1).

MARCEL DE CORTE.

Lamennais ou le prêtre malgré lui⁽²⁾

Cependant, comme l'a prédit Lamennais, les ceillades du ministre à la Révolution ont laissé celle-ci de glace et, redoublant de cris, elle ne veut voir dans les deux lois que de nouvelles provocations du Parti-prêtre. Chaque jour, la presse du parti éructe les calomnies les plus ignobles. Le *Constitutionnel* et le *Courrier français* se distinguent dans ce concert. Un matin, le lecteur, ami des lumières, apprend qu'au Mont Valérien, les missionnaires réunissent, dans des jardins délicieux, des souscripteurs des deux sexes et se livrent à des débauches dignes de Tibère; le lendemain, on leur révèle, à mots couverts, que des jeunes filles s'assemblent dans de mystérieuses chapelles et que, grisées par l'encens et le parfum des fleurs, elles sont initiées à de troublantes voluptés par la voix généreuse de robustes prédicateurs; une autre fois, un livre de piété se transforme sous leurs insinuations en un manuel des vices les plus infâmes; une colonne plus loin, on décrit le luxe scandaleux des religieuses, leur linge brodé, leurs cellules resplendissantes de diamant et d'or.

Le commis-voyageur, le maître d'armes, le cabaretier et le médecin de village croient dur comme fer à ces absurdités et les répandent dans les cafés, les auberges, les diligences. Les colporteurs et les libraires ajoutent à ce fleuve de boue en vendant par millions d'exemplaires dans tous les formats, pour tous les goûts et toutes les bourses, les œuvres de Rousseau, de Diderot et de Voltaire. Voltaire surtout est abondamment distribué; il y a le Voltaire des chaumières, celui de la moyenne propriété, celui de la grande, savamment dosés selon le degré d'imitation du lecteur et sa valeur censitaire. Ainsi prépare son règne, la Bourgeoisie dont Béranger, d'une main experte, flatte le bas-ventre.

A la fin, ces torrents d'ordure empoisonnent tellement l'atmosphère que le ministère se voit contraint de sévir. Le 30 juillet 1825, le procureur général Belliard suspend le *Constitutionnel* pendant un mois et le *Courrier français* pendant trois mois pour outrages contre la religion de l'Etat. Le procès s'ouvre au retour des vacances. On entendra les avocats Dupin et Merilhou, brûlant soudain de zèle monarchique, invoquer la religion de Bossuet, appeler Charles X le Roi chevalier! Si les journaux que défendent les deux compères se sont livrés à quelques excès de langage, c'est uniquement pour venger la monarchie, ébranlée par les complots incessants des Jésuites en robe courte et longue. Acquittement triomphal. L'arrêt rendu par le président Cassini, lequel communique tous les dimanches, reconnaît que les attaques de ces journaux n'ont été provoquées que par certaines circonstances, notamment par l'introduction en France des doctrines ultramontaines qui menacent l'indépendance de la Monarchie, la souveraineté des lois et les libertés politiques. « Une foule immense attendait le verdict aux abords du Palais. Quand il lui parvient, les cris de *Vive la Cour Royale! Vive la Charte! Abas les Jésuites!* retentissent indéfiniment, dévoilant le fond des cœurs... »

(1) La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.

(2) Voir la *Revue Catholique* des 3 et 10 avril, 3, 10, 17 et 24 juillet 1931.

Doctrines ultramontaines? demandait Lamennais dans le *Mémorial*, pourquoi ne pas dire *papistes*? Ce serait plus franc puisqu'il ressort de ces débats que l'attachement au Pape est considéré comme un crime d'Etat et que les catholiques ne peuvent être tolérés qu'à la condition d'être gallicans? Il faut que le mensonge soit confondu d'autant que Mgr d'Hermopolis a cru opportun de publier ses *Vrais Principes de l'Eglise gallicane* dont la troisième édition vient de paraître. Experte dans l'art des balancements, Sa Grandeur en dit assez pour maintenir la suprématie du Concile sur le Pape et la souveraineté absolue du Roi en matières temporelles; mais elle n'en dit pas non plus suffisamment pour tomber nettement dans l'hérésie.

Etrange aveuglement de ces défenseurs du trône qui ne voient pas que tout s'enchaîne dans leurs fausses maximes! Quel avantage ont retiré les rois à s'affranchir de l'Eglise dans le domaine temporel? Soumis aujourd'hui au pouvoir du peuple, leurs trônes tombent ou s'élèvent au gré de ses passions. Mais élever le Concile au-dessus du Pape, c'est aussi bien ébranler l'unité même de l'Eglise. Si la Déclaration de 1682 n'a pas amené le schisme, c'est que le fond des cœurs était catholique. « On soutenait en théorie une doctrine de révolte, mais dans la pratique, on obéissait. » Cette inconséquence n'est plus possible aujourd'hui où l'insubordination démocratique a pénétré tout le corps social. Il faut choisir entre la souveraineté de Pierre et la tyrannie révolutionnaire. Si la monarchie ne s'unit pas à l'Eglise pour sauver la société, sa ruine est certaine. « On ne règne pas longtemps lorsqu'on ne veut régner que par soi. » Si les gouvernements abusés sans retour persisent à se perdre, l'Eglise gémissera sans doute, mais elle n'en continuera pas moins sa tâche en attendant en patience et en paix ce que Dieu décidera du monde. S'il doit renaître, après d'affreux désordres et des bouleversements prodigieux, les peuples épuisés de souffrance regarderont enfin vers le ciel et lui demanderont de le sauver. Alors l'Eglise, avec les débris de la vieille société en foimera une nouvelle. « Si au contraire, ceci est la fin et que le monde soit condamné, au lieu de rassembler ces débris, ces ossements des peuples et de les ranimer, l'Eglise passera en chantant l'hymne de l'Eternité ».

Pendant qu'il prononce ainsi ses oracles contre le royaume idolâtre, un hobereau échauffé de rage gallicane et janséniste du nom de Montlausier, qui élève des moutons en Auvergne, dénonce aux magistrats des cours royales le parti-prêtre comme tendant à renverser la religion, la société et le trône, dans un fameux *Mémoire à consulter* de deux cents pages dont la violence n'égale que le vague des accusations formulées. Ce n'est guère que la répétition des articles véhéments qu'il publie depuis un an dans le *Drapeau Blanc*. Mais les libéraux trop heureux de ce renfort accouru du camp opposé, portent aux nues le réquisitoire qui s'enlève à raison de sept mille exemplaires en deux mois. Un abrégé à cinq sous en est tiré à l'usage du peuple.

Le livre de Lamennais éclate avec un bruit plus sourd, et comme souterrain. Les *Débats* comme le *Constitutionnel* ont espéré l'étouffer par le silence (seuls le *Drapeau Blanc* et la *Quotidienne* en ont donné des extraits), mais on se passe la bombe de main en main. Les jeunes doctrinaires du *Globe* s'avisent d'écrire que sa thèse est irréfutable et la position des gallicans indéfendables. Et dans un journal Saint-Simonien, le *Producteur*, un certain Auguste Comte, séduit par cette vision théocratique de la société, la transpose au bénéfice de sa synthèse positiviste qui déjà le hante.

* * *

Lorsque Lamennais croit discerner dans le gallicanisme des évêques le germe d'une Eglise nationale schismatique, sa logique l'emporte au delà du réel. Alors que pour lui tout le problème de l'autorité se trouve engagé dans le débat, ces têtes légères d'anciens émigrés n'y apportent que des chicanes de présence et un loyalisme mal entendu. Ils le prouvent bien lorsque Mgr d'Hermopolis parvient à réunir en hâte quatre-vingt d'entre eux afin de leur faire rédiger une déclaration conforme à celle de 1682 qui sera remise au Roi pour protester contre l'ultramontanisme de Lamennais. Les uns sont pour l'adhésion pure et simple aux quatre articles, les autres n'admettent que le premier comme orthodoxe. Mais n'approuver que celui-ci n'est-ce point rejeter les trois autres? Si, par contre, ils rééditent, sans restriction, les quatre articles, ils s'opposent ouvertement au Saint-Siège qui jamais ne les voudra reconnaître. Autre chose est pour les évêques de les ensci-

gner sous la pression du gouvernement, autre chose de les contre-signer dans toute la responsabilité de leur charge. Ils conviennent alors de s'exprimer explicitement sur le premier article et implicitement sur les trois autres, gardant sur la question d'infirmité un silence aussi prudent qu'ils mettaient de chaleur à proclamer, d'ailleurs en termes vagues, l'indépendance du pouvoir royal. Enfin, par les soins du cardinal de la Fare, ils accouchent d'une déclaration où brille l'art d'allier les contraires en les noyant d'onction sacerdotale, de glisser à côté du problème en travestissant les intentions de l'adversaire, d'enfoncer des portes ouvertes d'un air triomphant.

Attristés par l'impiété du royaume, au moment même où ils avaient tout fait pour préserver leur troupeau de cette contagion funeste, des attaques d'une nature différente mais non moins périlleuses pour l'Etat menacent de compromettre leurs pieux succès. Des maximes reçues dans l'Eglise de France sont dénoncées hautement comme un attentat contre la divine constitution de l'Eglise catholique, comme une œuvre souillée de schisme et d'hérésie, comme une profession d'athéisme politique, alors que les successeurs de Pierre n'ont cessé de témoigner leur estime et leur affection pour une Eglise qui leur a, toujours été si fidèle!

« Mais ce qui étonne et afflige le plus, gémissent-ils, c'est la témérité avec laquelle on cherche à faire revivre une opinion née autrefois au sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait l'Europe, constamment repoussée par le clergé de France et tombée dans un oubli presque universel, opinion qui rendrait les souverains dépendants de la puissance spirituelle, même dans l'ordre politique, au point qu'elle pourrait, dans certains cas, délier leurs sujets du serment de fidélité. »

Signée de quatorze évêques et archevêques, cette adresse est remise au Roi le 10 avril 1826 par le cardinal de Latil, archevêque de Reims, assisté des évêques d'Aix et d'Autun.

Bien que ces doléances se terminent par une protestation de respect et d'obéissance envers le Souverain Pontife, cette affirmation par des évêques que la chrétienté du moyen âge, telle que les Innocent, les Grégoire et les Urbain l'ont comprise, n'est « qu'une opinion née autrefois au sein de l'anarchie et de la confusion et tombée dans un oubli presque universel », cette affirmation fait sursauter Léon XII. Notre ambassadeur, le duc de Laval, doit invoquer les difficultés des affaires de France pour amener le Saint-Père à renoncer à une protestation publique. Le nonce Macchi réglera le conflit dans un de ces entretiens diplomatiques qui ont le secret — un peu puéril — de contenter l'un et l'autre parti dans le domaine de la spéculation pure. Le nonce convoque les archevêques de Bourges et de Besançon et, avec un grand sérieux, il leur accorde que le Pape ne peut délier les sujets du serment de fidélité que dans des cas exceptionnels et qui, pratiquement, ne peuvent plus se présenter; tandis que les prélats gallicans lui concèdent que ce Roi est, bien entendu soumis au Pape dans les choses temporelles en ce qui regarde la morale, mais qu'un conflit de cet ordre ne doit plus se présenter jamais en pratique.

Cependant, la déclaration envoyée à tous les évêques de France, accompagnée d'une circulaire ministérielle pressante, ne rencontre pas autant d'adhésion qu'on en avait espéré. Le sens catholique était toujours vivace chez ces pasteurs, faibles mais non pervers. L'archevêque de Bordeaux répond : « Laissez-moi mourir dans mon attachement aux vieilles erreurs de l'Eglise romaine. » La plupart n'envoient leurs noms qu'avec des réserves si embarrassantes pour le *Moniteur* que la feuille officielle ne publie qu'un compte rendu général de leurs réponses.

Cette manifestation platonique n'est pas assez sérieuse pour désarmer la cabale qui bourdonne au ministère des Affaires ecclésiastiques : il faut que Lamennais soit condamné par la justice du Roi dont il a bafoué la souveraineté.

Ainsi harcelé, le ministère finit par céder. Pour tenir la balance égale, il aurait bien voulu citer à la fois Montlosier et Lamennais; mais Montlosier est trop populaire, les *Débats* ne l'appellent plus que « le flambeau de la France », et il serait sûr d'être acquitté. Inutile de recommencer le procès du *Constitutionnel*, tandis que Lamennais déconcerte les royalistes les plus purs, un Bonald même, un Vitrolles qui reproche à son ami de se perdre dans les nues... Seul, le nonce Macchi regrette de voir un prêtre traîné devant le tribunal civil. Mais cette petite démonstration d'indépendance gallicane montrera au moins aux libéraux qu'en plein jubilé, le ministère n'est pas, comme ils l'en accusent, aux ordres de Rome...

Le 20 avril, Lamennais comparait devant le tribunal de police correctionnelle. Tout petit dans sa redingote noire, il est assis sur une chaise, en face des juges. Berryer l'assiste. Dans l'auditoire très brillant, un prêtre cor pulent, aux larges épaules, au visage haut en couleurs, détache sa masse rustique; c'est l'abbé Rohrbacher accouru de Nancy.

Il est très beau, Berryer. Il dit tout ce qu'un honnête homme doit dire. Il dénie toute compétence au juge comme à lui-même sur le fond du débat; une juridiction laïque chargée d'interpréter le sens des livres sacrés et des paroles de Jésus-Christ! Mais restant sur le strict terrain juridique, il prouve que l'édit de 1682 n'a jamais eu force de loi, et que par conséquent le ministère public est mal fondé à l'invoquer d'autant qu'il est contraire à l'article de la Charte qui garantit à tous les Français la libre manifestation de leurs opinions.

Mais il y a ici plus que la violation de la justice humaine, il y a un défi porté à Dieu par des prêtres. Derrière ces pantins fourrés d'hermine, il y a la Synagogue avec Frayssinous comme grand-prêtre... A peine Berryer a-t-il fini sa plaidoirie qu'un remous se creuse dans l'auditoire. Les têtes se penchent sur l'hémicycle. Une voix frêle s'élève et articule avec fermeté : « Messieurs, je n'ai rien à ajouter au discours que vous venez d'entendre. Seulement je dirai quelques mots sur les questions dogmatiques traitées dans mon écrit. Bien que la Cour n'en soit pas juge, comme elles ont néanmoins servi de prétexte au procès qui m'est intenté, je dois à ma conscience et au caractère dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure invariablement attaché aux principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du Chef de l'Eglise; que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine et que, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai de la professer et de la défendre. »

Le lendemain, la Cour royale rendait son arrêt. Lamennais était condamné à 30 francs d'amende et aux dépens comme ayant contrevenu aux lois du Royaume, en l'espèce à l'édit de 1682. Les exemplaires de l'ouvrage devaient être saisis et détruits (ce qui n'empêcha pas d'ailleurs une troisième édition de paraître l'année même).

Mais le ministère des Affaires ecclésiastiques ne désarme pas pour cela. Frayssinous s'est entouré de ses parents; ce sont les trois Clausel, Clausel de Montals, l'évêque de Chartres, l'abbé Clausel de Coussergues, le conseiller de l'Université et son frère, le conseiller à la Cour de cassation, l'abbé Boyer, directeur du Séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé Affre, neveu de celui-ci. Un concile domestique raille plaisamment Lamennais. L'abbé de Coussergues déverse en trombes des *Observations*, des *Réflexions*, des *Coups d'œil*, à quoi d'autres polémistes ajoutent des *Essais de réfutation*, des *Explications*, des *Remarques*.

Contre ce torrent d'éloquence Lamennais oppose tranquillement, dans le *Mémorial*, des questions très simples : « Le droit de commander a-t-il, comme le devoir d'obéir, son fondement dans la loi divine? Si le souverain n'a le droit de commander et si les sujets ne sont tenus d'obéir qu'en vertu de la loi divine, par qui doivent être résolus, chez les peuples chrétiens, les doutes qui peuvent naître sur ce droit et sur ce devoir? Est-ce par le souverain? est-ce par le peuple? ou par l'autorité à qui Jésus-Christ a confié la garde de la loi divine et qu'il a chargée de la maintenir et de l'interpréter? »

Mais on se garde bien de répondre, et l'abbé de Coussergues, entre autres, préfère qualifier l'ultramontanisme de gangrène, d'ulcère cruel dont le venin pénètre dans le sein et pour ainsi dire jusqu'aux entrailles du corps ecclésiastique. Lamennais est un fou, un dangereux sophiste dont les systèmes désastreux, les assertions inouïes, les extravagants paradoxes sont fondés sur un puéril jeu de mots.

En même temps, une sorte de terreur sèche est exercée sur tous ses partisans. Laurentie, rallié au menaisianisme, est destitué de son poste d'inspecteur de l'Université. O'Mahony est averti que s'il parle de cette destitution dans le *Mémorial*, la même mesure sera appliquée à l'abbé de Salinis qui professe la théologie à la Faculté de Bordeaux. On va jusqu'à menacer son confesseur, un vicaire de Saint-Louis, à Versailles, de le déplacer s'il continue son ministère auprès de lui.

Etrange époque! On n'inquiète guère Béranger, on laisse circuler la *Missionnaire*, les *Jésuites peints par eux-mêmes* et autres brochures infâmes à deux sous, mais on inflige trois ans de prison et trois cents francs d'amende à un curé de canton du Blaisois pour avoir

dénoncé en chaire l'esprit révolutionnaire de la Charte. L'évêque de Nevers se voit refuser une seconde école ecclésiastique par Mgr d'Hermopolis parce qu'il n'a pas signé la déclaration. Les quatre articles sont toujours enseignés dans les séminaires. Il est toujours défendu aux évêques de communiquer directement avec Rome; mandements et lettres pastorales sont toujours soumis à la censure. En conseil privé le ministre Corbières s'est élevé violemment contre les missionnaires qu'il accuse de porter le trouble et le désordre dans toute la France et qu'il faut soutenir avec des soldats humiliés d'être en quelque sorte les auxiliaires des prêtres. Ainsi à Lyon, on a interdit aux employés civils et militaires d'assister à la plantation d'une croix; la cérémonie n'a pas eu lieu.

« Le gouvernement est disposé à faire tout ce que les révolutionnaires demanderont, pourvu qu'ils ne le repoussent pas trop vite. »

Il est vrai que cette servitude de l'Eglise est toujours compensée par un grand éclat extérieur. Généraux et préfets assistent en grande tenue aux pompes du culte. A la Chambre des pairs, le banc des évêques est sans cesse rallongé. Le 3 mai, une procession solennelle d'expiation a eu lieu sur la place Louis XV à l'endroit même où Louis XVI avait été décapité. Le Roi suivait humblement, en habit de deuil, accompagné des grands dignitaires de sa famille et de sa maison, des Corps de l'Etat, de l'armée. Non loin de lui, en qualité de chambellan, arborant les cordons et les crachats multiples dont l'avaient couvert les gouvernements successifs qu'il avait trahis, Talleyrand, impassible, les yeux mi-clos, se souvenait peut-être d'avoir célébré, jadis, comme fête nationale l'anniversaire du régicide ou bien, comme lors des funérailles de Louis XVIII, à Saint-Denis, lorsqu'il inclinait — ô dérision suprême! — la bannière de France vers l'auguste cercueil, se disait-il que le Palais-Royal n'était pas très éloigné des Tuileries et, que le moment approchait où il serait amusant de donner, avant de mourir, tout son sens à la Charte, en offrant au fils de Philippe-Egalité de troquer le manteau de saint Louis contre la carnagole...

ROBERT VALLERY-RADOT.

(La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.)

Les livres et la vie

Europe aux mille visages!... (1)

On n'a jamais tant parlé de l'Europe. M. Le Corbusier nous objurgue de la « faire » sans retard, M. Romain Rolland l'aime d'amour, M. Valéry la prend pour sujet de ses équilibres dangereux, M. Herriot la voit « en marche », M. Daniel Rops craint pour elle et M. Luchaire, ineffable, s'efforce de la faire tenir dans la poche de M. Briand pour qu'elle devienne maniable et douce... Pauvre Europe dont on chante le los sans parvenir à lui donner une âme et un corps, à en faire un être vivant! Elle est devenue une sorte d'entité monstrueuse sous la plume des littérateurs, un thème facile sur les livres des politiciens, un asile pour les rêveurs, un truchement pour les diplomates ennuyés! On ne semble plus se douter qu'elle est une femme aux mille visages. Des terres, des races la composent, elle a cent chansons à chanter, cent souvenirs à évoquer, cent voix diverses à faire entendre. Elle n'est belle qu'en sa variété. Petit cap à l'ouest de l'Asie, elle semble contenir tous les paysages et offrir tous les climats au voyageur. En elle s'abritent vingt patries qui, toutes, ont leurs morts et leurs villages, vingt patries vivantes et unies où l'homme n'est pas un loup pour l'homme, où les femmes ont des regards qui reflètent le même ciel, où, parfois, les querelles s'effacent, les critiques discor-

dantes s'apaisent parce qu'on a senti menacé ce corps mystique et pourtant réel, cette figure d'ombres et de promesses qu'ici les enfants nomment France, plus loin Belgique, ailleurs la Grèce, et l'Angleterre, et l'Allemagne, au delà même la Russie, que partout ils appellent la terre, la terre-mère, une certaine portion de la carte, un certain rythme qui fait battre le sang, une certaine âme, un certain espoir qui va se perdre, au delà d'eux-mêmes, sur les rivages éternels.

L'Europe contre les patries, nous dit M. Drieu La Rochelle. Bien pauvre Europe que celle-là! Elle n'est plus une contrée vivante, tout animée d'oppositions, d'échanges, de luttes; elle n'est plus un corps organique qu'atteignent la souffrance et la joie où la blessure de l'un des membres se ferme grâce au sang d'un autre, elle n'est plus qu'une immense usine, où, toutes différences supprimées, les hommes ne pourront plus trouver le climat spirituel qui s'accorde avec leurs puissances; une proie offerte à l'Amérique, un lambeau de terre où la catastrophe n'épargnera ni une maison, ni un arpent; où la décadence, si elle vient un jour, sera totale et sans remède. Est-ce ce qu'on appelle aimer l'Europe que de la dresser contre les patries qui la font?...

Il n'y a pas d'Europe sans patries, il n'y a qu'une immense caverne (Etats-Unis) ou un chaos (Asie). Il n'y a pas d'effort fécond sans ce groupement des hommes sur une terre qui les unit naturellement. On peut penser ce qu'on voudra de l'énergie qui dresse vingt millions d'âmes, de la Baltique aux monts Ourals, pour réaliser, par l'entremise du plan quinquennal, une forme nouvelle du monde, ce qui est sûr, c'est qu'elles ne trouvent la force de travailler et de souffrir que parce qu'on leur dit (qu'on relise le dernier discours de Staline) que c'est la vocation de la Russie, son titre de gloire, son inaliénable don au monde, qu'elles sont en train d'accomplir. C'est une espèce de parodie, atroce mais vivante dans les cœurs, du rêve de la sainte Russie, une espèce d'inversion affreuse mais qui seule soutient une telle tâche. Il serait facile d'invoquer le redressement italien, l'effort constant des petites nations nouvelles nées ou ressuscitées. Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie... Que M. Drieu La Rochelle supprime les patries en Europe, et il verra les contrées vidées, les pays mollement assoupis, les tâches blanches sur la carte qu'il fera surgir du même coup. Il n'est pas jusqu'aux rivages des légendes nordiques où toute vie et toute tentative ne tiennent en ces syllabes dès longtemps mortes apparemment : l'Islande.

Allons plus loin, poursuivons le rêve de M. Drieu La Rochelle. Imaginons l'Europe sans patries. Quelles œuvres devrait-on retrancher à la littérature, aux arts?... Qu'on supprime les héros d'Homère qui disent le passé de son pays, la légende de sa patrie, qu'on retranche *l'Enéide* à Virgile qui suppose comment naquit Rome, qu'on brûle nos chansons de gestes où transparait la « douce France », et dans les temps plus près de nous, dans les seules lettres françaises, qu'on efface Barrès et Maurras, et la *Jeanne d'Arc* de Péguy. Soyons cruels: dans l'œuvre même de M. Drieu La Rochelle, qu'on jette au feu son meilleur livre (le seul, sans doute, qui lui vaudra de vivre un peu, par delà la mort), *Figure de la France!*

* * *

Dès la première page du *Discours aux Allemands* qui ouvre son livre, M. Drieu La Rochelle leur dit : « D'abord, vous n'êtes pas des Germains, assez de ces blagues. Pas plus que nous ne sommes Gaulois ou Latins, ou que les Italiens ne sont Romains. Figures esquissées par la poésie, épousées en formes de monstres politiques par des petits bourgeois nostalgiques au fond des bibliothèques du XIX^e siècle. » Effaçons donc de la pensée, Gobineau, Taine, Fustel, Jean Brunhes... « ces petits bourgeois nostalgiques... » Et puis... si M. Drieu La Rochelle se pique encore de réalisme,

(1) PIERRE DRIEU LA ROCHELLE, *L'Europe contre les Patries* (N. R. F.); ROBERT BRASILLACH, *Présence de Virgile* (Al. Rédiér).

posons-lui une simple question. Est-ce là un langage qui favorise les rapprochements? S'imagine-t-il ses premières paroles retentissant, comme une insulte, dans quinze millions de foyers allemands : « D'abord, vous n'êtes pas Germains... Est-ce avec de pareils propos que nos réalistes actuels comptent faire ou sauver l'Europe?... »

Mais laissons-là, M. Pierre Drieu La Rochelle. Il a beau enfler la voix, son dernier essai est aussi faible que son dernier roman : *Feu follet*. Feu follet?... n'est-ce pas lui-même, l'histoire des hommes de son âge? M. Drieu La Rochelle lui-même nous donne des armes contre lui. Il est un assez bon exemple de l'échec subi, dans l'ordre même de son art, par un écrivain qui a tout fait pour se détacher de ses racines, pour se perdre et se gaspiller. En 1920, M. Drieu La Rochelle était l'un des rares dont on pouvait beaucoup espérer. Son chant était un peu étroit (pas très loin de celui de Barrès), mais ardent et pur. Il a voulu fausser son chant. Il a livré ses puissances fragiles à toutes les évasions intellectuelles et sensuelles. Du *Jeune Européen* à *Feu follet* en passant par *Une Femme à sa fenêtre*, il marque une constante régression. Ses personnages sont de plus en plus schématiques, leurs actes plus mornes, leurs esprits plus abandonnés; les analyses perdent peu à peu leur ardeur et leur acuité. Il nous reste l'ombre d'un homme, quel'un qui promit, fut peut-être, mais n'est plus rien qu'une épave de l'après-guerre, perdu par la mode et les confuses idéologies d'une période. A peine paru, son livre semble déjà vieux de trois ou quatre ans.

Nous regrettons cette mort d'un homme qui savait souffrir, d'un écrivain qui savait parler. Il n'est pas la seule victime. Depuis dix ans, nous nous trouvons souvent en présence d'une littérature de déracinés. Elle meurt aujourd'hui faute de sève. Elle est chaque jour plus épuisée. Ceux qui viennent s'efforcent de « rejoindre » et de retrouver le contact! Dans cinq ou six ans, cela apparaîtra à tous, même à M. Drieu La Rochelle. Il tentera alors l'aventure. Il sera trop tard. Ponts coupés. Ames désaccordées du temps et exilées de leurs climats propres! Ce n'est point elles qui feront l'Europe, mais ces chants divers, ces voix jeunes et qui se réveillent. Déjà on peut, en observant bien, apercevoir quelques-unes des routes diverses de ce pèlerinage par lequel elles tentent de rejoindre leurs fidélités!

* * *

Voici le premier livre d'un jeune écrivain qui constitue assurément l'une des meilleures et des plus riches découvertes de l'année. *Présence de Virgile* est à la fois un essai et un poème, où se trouve dégagé, chanté, tout ce qui dans l'homme est éternel, et rejoint à nos vies actuelles celles de ceux que le temps efface et dont seuls les écrits peuvent porter témoignage devant nous.

Le livre de M. Brasillach est un livre de fidélité. C'est dans le plus profond passé qu'il va chercher les calmes prétextes qui lui permettront d'exprimer les modes de sa sensibilité personnelle. Plutôt que de répudier des maîtres, comme l'ont fait, dans leurs premiers livres, les écrivains de l'après-guerre, il préfère s'accorder au climat d'une des plus hautes figures humaines, la faire revivre pour nous toucher.

Si cet essai n'est pas une œuvre d'érudition, il n'en est pas moins très sensible à l'atmosphère de son sujet. Il rend les époques, les nuances, mais les charge d'angoisses actuelles, de luttes et de joies présentes, qui nous les font proches, fraternelles et nous permettent de les mieux comprendre et de mieux saisir leur secret. Entre deux évocations, M. Brasillach laisse monter des méditations personnelles qui ne sont pas le moindre charme de son livre. Elles ont le mérite d'introduire dans nos propres vies des événements dont la présence risquerait de nous échapper. Ainsi quand il nous montre Virgile devant le cadavre de son père, revenu pour le

trouver mort, il écrit ces lignes, simples et graves, qui ne peuvent manquer de trouver un écho dans l'âme du lecteur : « Quelque chose venait de rappeler Virgile à ses plus vieux souvenirs, ceux que ses amis ne pouvaient pas partager : On croit, quelquefois, oui, quand on n'y réfléchit pas, que les plus grands bonheurs sont ceux que l'on a choisis. Mais l'essentiel n'est pas là.

» L'essentiel n'est pas la plaque luisante de la mer contre le ciel, ou l'ami qui pense en même temps que soi, puisqu'il y a encore ces liens obscurs, cette tendresse, qui fait partie de notre propre chair, et les plus anciens souvenirs, la couleur du monde les premiers matins.

» Ce qu'il y a surtout de terrible, c'est que cette partie essentielle et fraîche de nous-mêmes, nous sommes peu à la connaître et à en porter le poids. Celui qui vient de mourir savait toutes ces choses que le meilleur des amis ne sait pas. Et bientôt il n'y aura plus que nous à les savoir, pour un temps. »

Voilà le ton; passant volontiers de la conversation familière au plus beau, au plus grave des chants!

C'est bien le livre d'un poète, et qui sait le prix des choses humaines, le prix de larmes des amitiés et des amours, celui des guerres et des patries, celui de la terre et de l'eau, celui du pain... On ne peut guère parler de lui sans évoquer Colette et Péguy, Péguy surtout. M. Brasillach a, comme lui, le sens des fidélités immédiates, des accords secrets avec les choses, des promesses que nous leur faisons, des calmes secours qu'elles nous offrent. Il a ce don d'être près de la terre sans jamais cesser de parler à l'âme : et c'est le pouvoir des poètes, leur puissance personnelle, magique. Son livre est tout baigné de joie, et si le regret, la douleur y trouvent la place qu'elles ont dans la vie, c'est pour manifester encore une joie plus profonde, d'un autre ordre, une sorte de joie silencieuse que n'abolit aucune atteinte de l'événement.

Qu'on écoute cette espèce d'incantation par laquelle M. Robert Brasillach tente de définir l'*Enéide*. On y verra l'un de ces visages pathétiques, l'un de ces visages éternels qu'ont les patries pour les enfants, on y comprendra à quelles sources s'alimentent les jeunes hommes, vers quels retours sages et féconds s'acheminent ceux de notre âge. On y saisira l'une de ces constantes dramatiques qui ont toujours fourni aux poètes le prétexte de leurs plus beaux chants... *L'Enéide*, dit-il...

« C'est l'histoire d'un homme qui s'identifie, quoi qu'il lui en coûte à sa nation.

» Par lui, Virgile s'adressait à l'avenir, aux jeunes gens de son pays, aux jeunes gens de tous les siècles. Le modèle qu'il leur donnait était un modèle d'héroïsme accepté. Dans les combats, ces combats virgiliens qui se passent au bord des prairies ou des fleuves, où se mêlent constamment les voix d'une terre que la bataille épargne presque, les jeunes héros de Virgile exaltent l'amour de leur pays et le maintiennent dans le sang. C'est à eux que le poète songe, ne pouvant plus s'adresser à ses contemporains — ce sont les jeunes gens que tout poète adjure, pour se préparer ainsi la durée. Son pays magnifique et sanglant, il le tend à bout de bras, de toute sa force, et n'est pas écrasé par son poids : il le tend aux jeunes mains vigoureuses qui pourront l'empoigner à leur tour, car pour lui, la vie s'arrêtera peut-être bientôt à cette dernière attitude, celle de l'homme aux bras raidis qui tient un monde au-dessus de sa tête. Une image, toujours une image, il ne peut leur donner que cela. Qu'importe la démonstration? Virgile aimait cette cité charnelle, comme Péguy aimait la sienne, et nommait sa passion à l'avenir. Ce qui montait en lui, lorsque, sur une route déserte de la côte napolitaine, le grand pays pacifique de sa jeunesse s'étendait autour de lui, c'était, dans ses veines mêmes et son cœur, et non pas seulement son esprit, la passion de sa terre charnelle. »

De tels accents ne trompent pas. Il y a longtemps que nous étions quelques-uns à les attendre dans le silence et la tristesse. La meilleure partie de la jeunesse littéraire d'aujourd'hui n'est pas disposée à subir les expériences désastreuses et les échecs de ses aînés immédiats. Ce livre en est un témoignage. Il réunit la force des sentiments vrais à la magie de la poésie personnelle. On peut sans crainte y saluer un éclatant début.

JEAN MAXENCE.

Mon filleul chez Thémis

Jacques vient de faire, pour la première fois, connaissance avec la justice de son pays... Oh! rassurez-vous : Jacques ne s'est pas brusquement révélé un malfaiteur en herbe, qu'il faut ramener dans le droit chemin; c'est comme témoin qu'il a été invité à se présenter devant le tribunal correctionnel.

Il y a deux ou trois mois, il se promenait, un jeudi, avec un de ses camarades, lorsqu'à un croisement de chemins une automobile, conduite par un de ces « chauffards » qui se considèrent comme les maîtres de la route, dont les piétons ne sont que « les poux », a surgi brusquement, a renversé l'ami de Jacques et a disparu sans s'arrêter. Les gendarmes ne sont arrivés qu'assez tardivement sur les lieux de l'accident, et n'ont pu que relever des traces de roues, d'où il résulte que l'automobiliste a pris son virage trop à gauche. La malheureuse petite victime, qui est tombée immédiatement sans connaissance et qui aujourd'hui encore se traîne sur des béquilles, ne s'est rendu compte de rien. Jacques est le seul témoin : il n'a pas perdu le nord, — Jacques perd rarement le nord, — et il a eu le temps de prendre le numéro de l'automobile, qu'il a répété dix minutes de suite pour ne pas l'oublier : MN 4496 (1). Il a réussi à faire découvrir le coupable, qui s'est d'ailleurs lamentablement contredit et qui va passer en correctionnelle, sous la double inculpation de blessures par imprudence et de délit de fuite.

Jacques est donc cité comme témoin... Jacques n'est pas fier...

Il a déjà, il est vrai, été interrogé à plusieurs reprises par les gendarmes; mais cela se passait chez lui, en ma présence ou en celle de sa mère; le brigadier l'a même félicité; et Jacques, qui franchit rapidement les étapes, en est arrivé à considérer le brigadier comme un excellent « copain », avec qui il échange, dans la rue, des petits saluts d'amitié : Jacques a de hautes relations...

Le tribunal correctionnel, le Palais de justice, l'audience publique, les magistrats, la foule, ... c'est une autre affaire...

— Tu viendras avec moi, parrain?

— J'irai avec toi. Mais je ne te serai d'aucun secours. Je n'ai rien vu... C'est toi qui devras répondre au président, et non pas moi...

— Le président va m'interroger?

— Certainement; et le procureur de la République peut-être; et l'avocat du prévenu peut-être...

— Et qu'est-ce que je répondrai?

— La vérité... Fais bien attention à ce que tu diras. La condamnation d'un homme va dépendre, en grande partie, de tes déclarations. Ne dis donc que ce dont tu es sûr, absolument sûr. Si tu as des doutes, indique-les... Personne ne s'étonnera qu'un enfant de ton âge ait été troublé, en face d'un accident aussi grave... Mais n'accuse le chauffeur que dans la mesure où tu seras rigoureusement certain de ce que tu avances...

— Mon camarade a perdu la tête... Il s'est jeté, à gauche, c'est-à-dire sous l'auto, au lieu d'aller comme moi dans le fossé... J'ai même essayé de l'attraper par le bras... Il m'a échappé...

— Dis-le; cela excusera peut-être un peu le chauffeur... j'en doute d'ailleurs... car l'effolement d'un enfant, surpris par l'apparition brusque et rapide d'une auto, qui, d'après ce que tu racontes, a pris sa gauche et n'a pas corné, est une chose normale... Enfin, dis-le, puisque c'est la vérité...

— Bon, répliqua Jacques, qui tomba dans une longue méditation sur l'importance et les désagréments de son rôle...

Jacques ne déteste point de parader un peu, mais dans les milieux connus, et où les risques sont nuls : et il sentait fort nettement qu'un tribunal, ce n'est ni la cuisine de Marie-Yvonne, ni même le cabinet de travail de son parrain... Le tribunal, c'était l'inconnu... Et les juges, ... qu'est-ce que c'était que ces hommes effroyables, ... les juges?

* * *

Comme nous arrivions au Palais de justice de la sous-préfecture, à deux lieues environ de la petite ville que nous habitons, il y avait déjà foule, bien que l'audience ne fût pas encore commencée.

La « correctionnelle », en province, est un spectacle d'autant plus recherché qu'il est gratuit, sauf naturellement pour les inculpés. La « correctionnelle » a ses habitués qui ne manquent aucune représentation, en dépit de l'inconfortable des sièges ou, plus exactement, de leur absence totale. Sagement parqués, sous l'œil vigilant d'un gendarme, dans une étroite enceinte qui n'offre d'autre appui que ses murs, ils attendent avec patience les épisodes plus ou moins comiques qui accompagnent toujours les gestes augustes de Thémis : les bons mots du président, les répliques un peu agressives des substitués et des avocats, les défenses parfois saugrenues des inculpés, l'embaras de certains témoins. Et ce sont alors de bruyants éclats de rire, que l'huissier de service essaie de réprimer d'un tonitruant : « Silence dans la salle! » dont les résultats ne sont pas ordinairement en rapport avec la vigueur.

L'audience de ce jour-là était, paraît-il, assez chargée et l'on devait y juger notamment une bande de voleurs dont les exploits, depuis plusieurs semaines, défrayaient la presse locale : le public des « grandes premières » se pressait aux abords du palais.

Je mis à profit les modestes relations que j'entretiens avec quelques maîtres du barreau pour franchir plus facilement la porte du temple, et surtout pour nous assurer des places sur les bancs de bois usés que Thémis met généreusement à la disposition des auditeurs de marque : cela valait toujours mieux que rien.

A ce moment, nous apprîmes que le père de la petite victime allait se porter partie civile et réclamer au « chauffard » les dommages-intérêts que justifiait l'état lamentable de l'enfant. Nous fûmes abordés par son avocat, que je connaissais un peu, et qui désirait causer avec Jacques :

— Ah, c'est vous le petit témoin de l'affaire d'automobile... Mes félicitations, jeune homme! J'ai lu vos dépositions à la gendarmerie... Elles sont claires, précises et montrent que vous savez vous débrouiller... En somme, c'est à votre sang-froid que nous devons de n'avoir pas raté cet abominable écraseur d'enfants... Vous avez pris son numéro et vous l'avez bien pris... L'enquête de gendarmerie a démontré que le chauffeur de la MN 4496 avait bu dans un débit, quelques minutes avant l'accident, et qu'il avait nécessairement traversé le carrefour où votre camarade a été renversé... Votre témoignage est nettement confirmé...

Tout se passera bien... Surtout du cran! N'ayez pas peur! Le président est père de famille; il sait ce que c'est que les enfants; il sera très bienveillant à votre égard... Allez-y... carrément!

— Oui, Monsieur, murmura Jacques, que ce grand diable en robe noire et rabat blanc intimidait tout de même un peu.

M^e Kernével, l'avocat de la victime, n'avait cependant rien de terrifiant. C'était un homme d'une quarantaine d'années, très grand, très maigre, les cheveux blancs, la barbe grisonnant, d'allure extraordinairement jeune et vive, et dont tous les gestes semblaient protester contre une neige prématurée... Si Jacques l'avait rencontré dans son cabinet de travail, et en veston, il l'aurait traité, après dix secondes de présentation, comme « un type évase »; mais ici, dans l'atmosphère du palais, parmi les uniformes des gendarmes et des gardes républicains, les toques, les toges, les rabats, M^e Kernével, en dépit de son air bon enfant, apparaissait à Jacques comme un Jupiter tonnant, qui disposait des éclairs et de la foudre...

Leur conversation fut interrompue par un coup de sonnette et le hurlement traditionnel de l'huissier : « Le tribunal! ».

Jacques me semblait effondré...

Notre affaire, par bonheur, venait la première. Il ne me paraissait pas utile que Jacques continuât à s'émouvoir. L'huissier appela, après les cérémonies d'usage :

— Ministère public contre Levézou. Témoins Louis Fère ; brigadier Daré; Jacques Desforges.

— Faites sortir les témoins sauf le premier, dit le président.

Et Jacques, sous la conduite de l'huissier, s'en alla méditer.

(1) Inutile d'ajouter que ce numéro est absolument fantaisiste...

dans un étroit corridor sombre, qui avait vaguement l'allure d'une prison. Son supplice, par bonheur, ne fut pas très long.

Louis Férec, livide, sur ses béquilles, ne savait rien; il s'était réveillé dans son lit, souffrant atrocement; il y avait, disait-il, « un grand trou noir dans sa mémoire ». Le brigadier de gendarmerie, qui avait mené l'enquête, avait relevé les traces des pneus sur la gauche du tournant; et il avait établi, comme nous l'avait déjà appris M^e Kernével, que l'automobile de l'inculpé avait certainement passé au lieu de l'accident à l'heure indiquée par Jacques. Le chauffeur avait dû en convenir, après des dénégations plus maladroites encore qu'énergiques; il affirmait ne s'être aperçu de quoi que ce soit et protestait violemment contre l'inculpation de fuite.

— Jacques Desforges, appela l'huissier.

Pauvre Jacques! Il était aussi blême que la victime, mais pour d'autres motifs. Cette salle comble où chacun le dévisageait, et tout cet appareil extérieur de la Justice, qui nous paraît un peu ridicule et archaïque, qui cependant est nécessaire, le déconcertaient en dépit de son ordinaire assurance. J'eus l'impression qu'il voyait à peine... L'huissier, très obligeamment, le conduisit, par la main, devant le tribunal. Au moment où il passait près de la barre, j'entendis M^e Kernével lui souffler, à haute voix :

— Allons, mon vieux, c'est le moment d'avoir du nerf... N'avez pas peur!

Les yeux de Jacques rencontrèrent les yeux, qui riaient, de l'avocat. Il en éprouva beaucoup de réconfort.

Le président lui adressa un petit discours très cordial : il ne préterait pas serment parce qu'il était trop jeune, mais il devait se rendre compte de la gravité de l'acte qu'il allait accomplir :

— Et maintenant, racontez-nous bien exactement tout ce qui s'est passé, au moment de l'accident dont votre ami a été victime.

Il y eut un lourd silence. Je devinais que Jacques avalait sa salive, et que l'opération n'allait pas sans de réelles difficultés. Il commença, en tremblant, son récit. Les juges et le substitut tendaient l'oreille; M^e Kernével s'était levé et, le corps plié sur la barre, presque à angle droit, essayait d'entendre. Après deux ou trois phrases le ton s'affermir, et, dans la salle silencieuse, la petite voix grêle éclata bientôt avec des accents indignés. De minute en minute, Jacques reprenait évidemment « du poil de la bête » :

— Nous marchions sur la grand-route qui va de Penarvaly à Moguërou, moi sur le bord de la douve de droite, et Louis Férec à me toucher. Nous étions tout près du chemin du Rest, quand une auto, qui n'avait pas corné, déboucha sur nous à très vive allure, ... du cinquante à l'heure... Je me jetai dans le fossé; mais Louis fit un mouvement vers le milieu de la route; il fut happé, il tomba sans connaissance, et l'auto fila, fila dare-dare... Je me mis à crier, de toutes mes forces, à crier...

Brusquement, Jacques s'arrêta net.

Le président, un peu surpris, vint à son secours :

— Mais, c'est très bien, tout cela... Voyons, qu'avez-vous crié?

Jacques devenait écarlate. Je soupçonnai que de grosses larmes alourdisaient ses paupières et que sa gorge se serrait. Il se mit à regarder obstinément le bout de ses souliers; c'est un indice que je connais bien, et qui signifie que Jacques ne se sent pas la conscience parfaitement tranquille. Que diable avait-il donc pu faire, qui, à cet instant solennel, lui parut blâmable?

Le président insista. Le prévenu affirmait que, s'il avait renversé l'enfant, ce que désormais il ne pouvait plus nier, il ne s'était du moins aperçu de rien; le débat arrivait à son point capital.

Jacques murmura, d'une voix à peine perceptible :

— J'ai crié : Arrête, arrête, ... en prenant le numéro, ... et puis, et puis...

Nouveau silence, encore plus chargé d'angoisse; les larmes commençaient à couler. Le président, qui n'y comprenait rien, se fit paternel :

— Il ne faut pas vous troubler comme cela... Tout le monde approuve votre conduite, et le tribunal vous félicite de votre présence d'esprit; c'est une qualité rare, à votre âge surtout. Mais vous m'avez promis de nous dire toute la vérité; votre devoir, vous entendez bien, votre devoir est de tenir votre promesse. Allons, un peu de courage!

Jacques, dans un effort décisif, réussit à balbutier :

— J'ai crié des injures, Monsieur, et je sais que ce n'est pas bien, ... que c'est défendu...

Cette ingénuité fit sourire; et je devinais aussitôt quel petit drame venait de se dérouler dans la conscience de Jacques. Com-

bien de fois, au cours de mes longues conversations avec mon filleul, ne lui avais-je pas dit : « N'injurie jamais qui que ce soit... L'injure est une vilaine arme; c'est d'ailleurs une arme inutile; elle est défendue par la loi morale et par la loi religieuse aussi bien que par la loi civile... Au surplus, un homme bien élevé n'injurie pas... » Jacques n'osait pas avouer qu'il avait désobéi et, peut-être, qu'il avait peur... du gendarme.

— Vous avez raison, répliqua le président, qui lui aussi comprenait très bien ce qui se passait; on ne doit injurier personne; mais il y a des circonstances tout à fait exceptionnelles où l'injure peut-être excusée; vous vous êtes trouvé dans une de ces circonstances; dites-nous donc quelles injures vous avez criées; je vous promets que personne ne vous grondera...

— J'ai crié : Arrête, arrête, lâche, traître, assassin, mais arrête donc!

Le substitut et M^e Kernével se regardèrent en riant; les scrupules de Jacques les divertissaient prodigieusement :

— Et alors?

— Alors, le chauffeur a mis la tête à la portière et il a crié : Sales gosses!

L'inculpé, qui avait gardé jusqu'à présent un silence prudent, protesta avec énergie :

— C'est faux! Le témoin ment!

Le substitut, jeune et plein d'ardeur, ne laissa pas au président le temps d'intervenir; il bondit :

— N'aggravez pas votre cas, qui est déjà bien mauvais, en insultant un témoin, dont personne ne peut suspecter la bonne foi, surtout après ce qui vient de se passer. Si vous insistez, je prends de nouvelles réquisitions...

Jacques, qui se sentait désormais soutenu de tous les côtés, monta sur ses ergots; il pivota, pour dévisager l'inculpé, auquel, jusqu'à ce moment, il tournait presque le dos :

— C'est vrai, lui cria-t-il, les yeux dans les yeux, c'est vrai! Je suis sûr que vous avez mis la tête à la portière; je suis sûr que vous avez crié : Sales gosses! comme je suis sûr que votre numéro était MN 4496.

— Reconnaissez-vous l'inculpé? demanda le président.

— Non, Monsieur, il a filé trop vite... Mais quand il a mis la tête à la portière pour crier : Sales gosses! je suis sûr aussi que le chauffeur de la MN 4496 était coiffé d'une casquette presque rouge... comme celle-là!

Et Jacques montrait, sur le banc, la casquette de l'inculpé.

— Allons, avouez, insista le président; c'est votre dernière chance de ne pas vous aliéner complètement l'indulgence du tribunal.

— C'est faux, c'est faux; tous les enfants se trompent!...

— Cette nouvelle défense est plus polie, remarqua le substitut sarcastique, mais elle ne vaut pas mieux que l'autre.

— La parole est à l'avocat de la partie civile.

* * *

La cause, à dire vrai, était déjà jugée : le président avait échangé quelques mots avec ses assesseurs. Mais ni M^e Kernével, ni le substitut, ni l'avocat de l'inculpé ne se sentaient disposés à triompher ou à capituler sans combat.

Il y eut une heure d'éloquence.

Jacques, qui était venu s'asseoir près de moi, s'entendit couvrir de fleurs. Non seulement M^e Kernével et le substitut, le premier plus précis, le second plus fougueux, l'accablèrent d'éloges, — que je jugeai un peu excessifs et qui me firent trembler pour l'humilité de mon filleul, — mais l'avocat du chauffeur lui-même rendit hommage à la parfaite bonne foi de Jacques, en insistant cependant, comme il est d'usage en pareil cas, sur le peu de crédibilité que méritent les témoignages d'enfants; sa conviction toutefois ne paraissait point absolue, et il jeta beaucoup de lest...

La délibération fut brève. Le chauffeur fut condamné à deux cents francs d'amende et un mois de prison, sans sursis; un médecin fut commis pour examiner la victime, dont le père recevait une provision de cinq mille francs.

— L'audience est suspendue quelques minutes, dit le président, d'une voix où perçait une certaine lassitude.

Le substitut et M^e Kernével vinrent serrer la main à Jacques, qui reçut, d'un petit air modeste, de nouvelles félicitations, pendant qu'un assistant, dans le fond de la salle, résumait à haute voix la morale populaire de l'aventure :

— Le gosse a rudement bien fait de l'eng...

Je jugeai prudent d'arracher Jacques, le plus vite possible, à une atmosphère qui risquait de devenir déprimante pour sa vertu...

* * *

Le retour fut silencieux. Jacques, sans doute fatigué par l'effort, se contentait de méditer sur un spectacle nouveau. Il me communiqua enfin le suc de ses réflexions :

— Je voudrais être substitut, dit-il; c'est un beau métier que de poursuivre les méchants...

— Mais ce sont les juges qui les condamnent. Ne préférerais-tu pas être juge?

— Non, répondit Jacques, ils parlent trop peu. Il y en a deux qui ne disaient rien; et le président lui-même n'a pas fait un grand discours comme le substitut.

— Bref, tu veux t'embarquer dans la carrière de l'éloquence. Pourquoi pas avocat?

Jacques demeura songeur :

— M^e Kernébel, répliqua-t-il après quelques minutes, était du bon côté, mais l'autre était du mauvais côté...

Je pensai que ce ne me paraissait peut-être pas toujours aussi simple; que parfois le substitut était lui aussi du mauvais côté; que parfois les juges se trompaient... Il me sembla inutile, et dangereux, de laisser entendre à un enfant que Thémis elle-même ne parvenait point à triompher entièrement de mon scepticisme. D'ailleurs nous arrivions à la maison.

Ma vieille domestique, Marie-Yvonne, nous attendait, en essayant de dissimuler son inquiétude : qu'est-ce que la Justice avait pu faire de « son Jacques »? Marie-Yvonne ne redoutait pas moins la Justice que les voleurs. Elle accueillit le héros avec effusion...

Jacques commença aussitôt le récit de ses exploits. Mais sur les injures lancées au chauffeur, et sur ce qui s'en était suivi, il préféra passer vite... très vite... tandis que sur les félicitations reçues il insistait, comme un homme, avec complaisance.

ALEXANDRE MASSERON.

Nabuchodonosor ⁽¹⁾

A propos d'un livre récent

Enfin, voici le nouveau roi arrivé dans sa capitale qu'il atteint en passant sous les eaux de l'Euphrate par un tunnel de voûtes de briques cuites noyées dans quatre coudees d'asphalte. Nous assistons ensuite, dans le chapitre intitulé « La poignée de main divine », à l'investiture du roi par les prêtres dans le temple de Bel-Mardouk; dans celui qui a pour titre « Istar », nous voyons la fête de la Vénus babylonienne et ses orgies; dans un autre chapitre encore, nous sommes initiés aux solennités du nouvel an babylonien. Entretemps, la main du conquérant s'est abattue sur le royaume de Juda et l'a pulvérisé. Nous voici soudain transportés dans Jérusalem assiégée et nous voyons Jérémie insulter dans le palais même le petit roi Koniah (Jéchonias) assis entre les douze lions d'or massif de Salomon fils de David. Enfin la voici, la convulsion suprême sous le dernier roi Sidkijahou devenu, pour nous, Sédécias. L'agonie est atroce. La ville sainte tombe aux mains du conquérant, le temple de Salomon devient la proie des flammes; Sédécias veut fuir suivi de quelques troupes fidèles, mais : « derrière eux, le galop des cavaliers chaldéens se rapproche... une courte mêlée, atroce, implacable. Bientôt la petite troupe n'est que cinquante, que dix et Sédécias se sent tout à coup lié en arrière aux poings et aux genoux : il tombe; couché sur le dos, il regarde le ciel où demeure Jahvé : on l'attache sur un cheval et vers Jérusalem la galopade reprend... »

Le malheureux est amené au camp de Riblah où l'attend le vainqueur implacable. Écoutons notre auteur :

« Dans le poudrolement d'or d'une poussière impalpable, un cortège s'avance lentement. Sédécias en tête se traîne sur les genoux, épave ensanglantée qui n'a pas d'apparence humaine; une chaîne d'or est rivée à sa langue qui, entre ses lèvres, n'apparaît que comme une masse de chair horriblement tuméfiée. Sa maigre poitrine se soulève à larges secousses; parfois il s'affaisse doucement dans la poussière; mais d'une secousse brusque à la chaîne d'or, le chef des eunuques le redresse; la plainte sourde du roi prisonnier est étouffée par les huées de la soldatesque chaldéenne déchaînée et par la masse de chair sanglante qui ferme sa gorge; et il reprend sa marche douloureuse, presque inconscient... »

« Autour de Nabuchodonosor, l'armée chaldéenne hurlait et réclamait ses victimes en acclamant son roi. Impassible, quoique enivré d'orgueil, Nabuchodonosor ordonne que les rites consacrés par la tradition s'accomplissent : et d'un seul geste, des eunuques enfoncent leurs couteaux dans la gorge des deux jeunes fils de Sédécias; ils s'écroulent sans un cri aux pieds de leur père, qui, sur ses genoux dénudés, l'anneau d'or à la langue, attend son supplice. Nabuchodonosor est maintenant devant lui; d'un geste brusque un eunuque renverse la tête du roi de Jérusalem; de ses yeux exorbités Sédécias voit son vainqueur prendre sa dague d'or; le soleil déjà bas sur l'horizon darde dans son regard ses rayons; un éclair : des larmes tracent maintenant sur la face douloureuse deux sillons rouges (1). »

Dans le chapitre VIII, nous voyons Nabuchodonosor « maître du monde ». Voilà par parenthèse une épithète sonore, mais qui ne nous paraît pas heureuse. Jérusalem conquise, le héros de M^{me} Tabouis envoie son gendre Nabonide (Nabou-nahid : le futur roi, le dernier roi de Babylone avant la conquête perse jouer le rôle d'arbitre entre Cyaxare le Mède et Alyatte de Lydie. Nous sommes redevables à cette mission du père du Balhazar biblique (Daniel, chap. V) de quelques belles pages de plus :

« Comme amplifiée par la pénombre qui règne en maîtresse dans la salle du trône, la voix de Nabonide, qui raconte les péripéties de sa mission, évoque sous les voûtes sombres cette civilisation dont le charme adouci a conquis son âme rude de Babylonien. Impatiente, la voix trace rapidement un tableau sec et précis de l'armistice qu'elle a su persuader aux durs adversaires de conclure et qui, sans les humilier ni l'un ni l'autre, ne leur accorde ni à l'un ni à l'autre une suprématie inquiétante... »

« Mais la voix de Nabonide se fait soudain plus douce, s'arrêtant avec une pointe de regrets voluptueux sur les tableaux qu'il évoque de Sardes, la capitale de la Lydie où Alyatte l'a conduit dès l'armistice conclu » et où « la farouche âpreté de la civilisation babylonienne, toujours vivante à Sardes, s'est parée d'une grâce souriante qui contrebalance cette dureté sans laquelle, pour cet Orientale, la puissance ne se pouvait concevoir. »

Cependant Nabuchodonosor caresse de nouveaux et grandioses projets. Il veut que les vaisseaux partis de l'Inde soient obligés d'entrer dans le golfe Persique, au lieu des ports de l'Arabie du Sud, de l'Arabie heureuse; il veut que la Babylonie devienne en Asie, la seule « route des Indes ». Aussitôt « sans plus jeter un seul regard en arrière, il s'enfoncé avec son armée vers cet inconnu qui l'attire et où semblent, sous un soleil pesant, couvrir la désolation et la mort ». Randonnée sans lendemain, mais qui a « pour un temps détourné vers Babylone une partie du commerce indien (2) qui passait jusque là par le royaume de Saba, en ruinant aussi l'influence phénicienne en Arabie ».

Après l'Arabie c'est le tour de Tyr emportée d'assaut après un interminable siège (3), puis de l'Égypte dévastée en l'an 37 du règne du terrible conquérant. Cependant l'Arabie, Tyr, l'Égypte, ce n'est pas encore le monde tout entier. Ce n'est même qu'une simple fraction du seul monde méditerranéen. Et si peu forte, si peu durable est l'impression laissée par ces ravages et ces invasions en dehors des pays directement intéressés, que le nom même de Nabuchodonosor ne se rencontre pas, nous l'avons dit, chez un Hérodote

(1) Il est fait mention du sort effroyable de Sédécias et de ses fils au chap. XXV, v. 7 du IV^e Livre des Rois et chez Jérémie (chap. LII, v. 10, 11), mais l'écriture est muette sur l'atroce chaîne d'or rivée à la langue de l'infortuné roi. Sans doute est-ce là un horrible détail que M^{me} Tabouis aura emprunté à quelque bulletin de victoire ou bas-relief assyrien ou chaldéen se rapportant à d'autres événements.

(2) Ce n'est une véritable satisfaction de constater que l'auteur emploie « indien » et non « hindou » comme adjectif d'« Inde »!

(3) Cette prise de Tyr par Nabuchodonosor est-elle un fait certain? Des historiens — et non des moindres — ont soutenu que le Babylonien n'avait pas réussi à s'en emparer.

(1) Voir la Revue catholique du 31 juillet.

ou un Diodore de Sicile. Pour le monde gréco-romain presque tout entier, c'est comme s'il n'avait jamais existé.

Vanitas vanitatum.

* * *

Tout le monde connaît le récit du quatrième chapitre du livre de Daniel sur Nabuchodonosor châtié par le Dieu d'Israël pour s'être enivré de sa gloire au point de se proclamer l'égal de Dieu. « Il fut exclu d'entre les hommes, et il mangea de l'herbe comme les bœufs et son corps fut baigné de la rosée du matin jusqu'à ce que ses poils fussent longs comme les plumes du vautour et ses ongles comme ceux des oiseaux. » Il continue sept années dans cet état, puis recouvre sa forme première et rentre en possession de la royauté, après avoir exalté Jéhovah. A propos de ce récit, plusieurs auteurs ont prononcé le mot de lycanthropie. Inutile d'ajouter que les inscriptions du roi babylonien lui-même ne nous apprennent rien de semblable; cependant ce silence ne saurait être regardé comme une preuve péremptoire d'aucune sorte, ne fût-ce qu'à cause du grand nombre d'inscriptions non retrouvées, sinon perdues irrémédiablement. D'autre part, un fragment de l'historien chaldéen Bérose rapporté par Abydène et cité par M^{me} Tabouis nous raconte que, peu de temps avant de mourir, le vieux monarque prophétisait aux Babyloniens les malheurs qui, à brève échéance, allaient s'abattre sur leur patrie.

Tout cela est déjà assez merveilleux; mais l'ardente imagination de notre auteur l'emporte plus loin encore. Courbé par les ans et par la maladie qui le rongé, Nabuchodonosor est venu chercher, sur la plus haute terrasse du palais, à « l'heure lumineuse qui précède le soir », la fraîcheur et l'oubli de ce gouvernement dont il a repris les rênes. La tristesse est au fond de son âme; son regard erre sur la ville et sur la campagne. « Parmi les demi-ténèbres, son cœur sent que toute cette puissance encore vivante est condamnée, qu'elle touche aussi à son crépuscule comme le jour qui tombe... Le soleil est caché maintenant, le jardin, sur la ville qui s'endort, semble, malgré l'abandon, se ranimer. Nabuchodonosor sent son angoisse se diluer doucement dans les parfums des acacias et des figuiers; dans la paix du soir, les yeux du roi fixent désespérément la ligne rouge du couchant — qui sépare encore le ciel de la terre — et la voient s'étirer, devenir si fine, si ténue: il cherche son destin et déjà tout est confondu; mais devant la fixité obstinée du regard, le mirage peu à peu se forme et se précise. »

Et le soi-disant « maître du monde » voit son fils et successeur Evil-Mérodach assassiné par son genre Nériglissar; puis son autre genre Nabonide régner oublieux des traditions et des coutumes de son peuple, délaissant ses dieux et leurs temples pour les dieux étrangers; puis les Perses s'emparant de Babylone après avoir mis à sec le lit de l'Euphrate en détournant le cours du fleuve vers le lac artificiel d'Arderica (1). Mais les regards de Nabuchodonosor plongent dans un avenir plus lointain encore: de par la volonté d'un autre roi des Perses Xerxès, qui va jusqu'à violer ce sanctuaire vénéré entre tous, le tombeau de Bel, Baby-

(1) Il n'y eut pas de siège et de prise de Babylone, nous dit A. H. Sayce, un des vétérans de l'assyriologie; la capitale de l'empire ouvrit ses portes devant le général de Cyrus comme l'avait fait Sippar. Et jamais le fleuve ne fut mis à sec, comme le raconte Hérodote. Le Nabuchodonosor de M^{me} Tabouis n'avait évidemment pas lu Sayce.

Reconnaissons cependant qu'il arrive souvent aux assyriologues de ne pas s'accorder entre eux; le dernier mot sur le caractère de la chute de Babylone en 538 n'a donc peut-être pas encore été dit. (SAYCE, *The Higher criticism*, 8^e édit. p. 523.)

lone n'est plus qu'un monceau de décombres. Enfin, par delà la Jérusalem qu'il a détruite, Nabuchodonosor entrevoit celle de l'avenir, « cité idéale qui ne sera nulle part et partout dans le cœur des Israélites répandus à travers le monde ». Il s'effondre sur la terrasse, et « sur son corps prostré, les premiers lueurs de l'aurore étendent la grande ombre sainte de la ziggourat qui semble renaître pour l'éternité du fond des temps et des poussières. »

Majestueux tableau, beau langage, mais... — que l'auteur veuille bien nous excuser: ce n'est pas là de l'histoire, nonobstant les quelques lignes du prêtre Bérose utilisées pour étayer un échafaudage éblouissant, mais purement chimérique...

* * *

L'ouvrage de M^{me} Tabouis (un volume de plus de 400 pp.) n'est pas moins une œuvre consciencieuse de beaucoup de valeur, à part ses hautes et indubitables qualités littéraires. C'est à la fois « un manuel d'archéologie chaldéenne, un rituel babylonien, un traité d'astrologie (1), un abrégé de politique orientale, une géographie pittoresque, un poème lyrique et une peinture des orgies sacrées » (M. Henri Bidou dans le *Journal des Débats*): bref, une mine inépuisable de renseignements sur une des époques les plus captivantes peut-être (depuis les découvertes des dernières quatre-vingts ou quatre-vingt-dix années) de l'histoire de l'humanité. Et — nous sommes heureux de le constater — au bas des pages, la fougue de l'auteur, Parisienne « entreprenante et studieuse » comme l'appelle dans sa préface M. Gabriel Hanotaux, son imagination un peu audacieuse se font place à la plus scrupuleuse exactitude. Il lui arrive même de blâmer (avec infiniment de raison) les « déductions hâtives, insuffisamment assurées et qui relèvent plutôt de l'imagination que de la véritable recherche scientifique » (p. 251, note). On ne saurait mieux dire...

Il nous reste à remercier M^{me} Tabouis du plaisir que nous a procuré la lecture de son livre si instructif et documenté. Ajoutons cependant qu'il ne saurait en aucun cas être mis entre toutes les mains; à cela rien de surprenant: l'auteur ne vise-t-il pas à y reconstituer l'existence *tout entière* de cette époque reculée, si différente à tant d'égards de la nôtre (2)?

Comte PEROVSKY.

(1) « Le grand savant qu'est M. l'abbé Moreux », nous dit M^{me} Tabouis (p. 79, note), « a bien voulu affronter le dur labeur imposé par le recul des temps et surtout par l'imperfection qui était encore celle de l'astronomie chaldéenne à l'époque de Nabuchodonosor pour restituer approximativement la position des astres en cette nuit fameuse du 15 juin 604, date du couronnement de Nabuchodonosor. »

(2) En attendant la seconde édition de *Nabuchodonosor* que nous souhaitons vivement, signalons quelques étonneries — qu'on nous passe le mot — que l'auteur aurait intérêt à voir disparaître sans retour. Ce n'est pas Sennachérib, ce sont Salmanasar V et Sargon qui assiégèrent durant trois ans Samarie (p. 198, note 4). A la page 32 (note 1) l'auteur nous renvoie au chapitre X. « Les affaires sont les affaires ». Or, pas de chapitre dans le livre portant ce titre. Et à la page 37, M^{me} Tabouis fait lutter Mérodaen-Baladan, le Babylonnier, contre le même Sennachérib pendant soixante ans. Mais ce dernier ne régna que vingt-quatre ans. Ce n'est pas Assarhaddon, c'est son fils Assourbanipal qui prit Babylone et la sacraça de fond en comble en 650 (*ibidem*). Le lapsus le plus grave se rencontre là où l'auteur nous parle de Nabuchodonosor I^{er}, roi de Babylone, dont il place le règne vers l'an 1150, alors qu'à la page précédente M^{me} Tabouis nous dit (p. 36, note 4) que Manassés était roi de Juda à l'époque. Malheureusement le fils d'Ezéchias occupa le trône de Juda de 694 à 639. Sans doute y a-t-il eu ici confusion entre le Nabuchodonosor en question (bien différent du fils de Nabopolassar) et celui passablement légendaire celui-là du livre de Judith: confusion momentanée la vaste érudition de l'auteur nous en donne l'assurance...

Les idées et les faits

Chronique des idées

La Semaine sociale de Mulhouse

Mulhouse, deuxième ville de l'Alsace, un des centres industriels les plus importants de France pour la fabrication des tissus imprimés et l'exploitation des mines de potasse, fut le siège, du 27 juillet au 2 août, de la XXIII^e session des Semaines sociales de France. La Morale dans les affaires fut le thème qui défraya la cinquantaine de discours et conférences du programme comprenant les leçons *ex professo*, les leçons d'information, les assemblées générales

en français et en allemand, la veillée religieuse dans les deux langues. La leçon d'ouverture qui dessinait l'orientation des travaux fut prononcée par M. Eugène Duthoit, président de la Commission générale, et les cours les plus importants furent donnés par une équipe de professeurs de l'enseignement supérieur dont la collaboration qualifiée confère à cette semaine, comme à toutes les autres, le caractère d'une université ambulante. La grosse majorité de l'assistance se composait d'ecclésiastiques, parmi lesquels beaucoup de séminaristes, de l'Alsace, de la Suisse, de divers points de la France, de femmes d'œuvres, d'un nombre relativement restreint d'hommes adonnés à l'industrie ou s'occupant des questions sociales. Les délégations étrangères d'ordinaire

ombreuses, qui, l'an dernier encore à Marseille, s'élevaient àingt-deux, étaient à Mulhouse réduites à sept — symptôme de la dureté des temps — parmi lesquelles la Belgique détenait le record international. Elle était notamment représentée par le R. P. Rutten, sénateur, qui fut un des orateurs de la grande assemblée générale, par M. le professeur Coart de l'Université de Louvain dont la leçon sur les syndicats financiers fut très appréciée, par M. le professeur Harmignies qui se fit l'interprète des étrangers, moins mieux des frères de l'extérieur. Les cours furent professés dans les installations de cette *Société industrielle*, vieille de plus d'un siècle, toujours jeune d'activité : c'est elle qui a fait la prospérité de Mulhouse.

A la prendre en bloc, la semaine fut le commentaire de l'encyclique *Quadragesimo anno*, à laquelle pas un seul des professeurs ne manqua de se référer. C'était évident : la restauration de l'ordre social, sujet traité par Pie XI, impliquant avant tout la réintégration de la morale dans la conduite des affaires, dans la production et la consommation.

Il suffit d'un regard jeté sur le monde pour comprendre que l'effroyable désorganisation de l'Economie mondiale, traduite par l'engorgement des produits, par l'innombrable armée des chômeurs, par l'universelle stagnation du commerce, n'a d'autre cause que l'indiscipline des mœurs économiques, l'amoralisme, la surproduction éfrénée en vue de la jouissance illimitée, qui finit par surproduire la misère au sein d'une société éperdue en quête d'un perpétuel enrichissement.

Tel est le fait constaté par l'Encyclique et qui a servi de point de départ à tous les travaux. Avec quelle belle vaillance ces maîtres distingués se sont attaqués à ce terrible problème ! Avec quelle reine et audacieuse puissance d'affirmation M. Vialatour, par exemple, a établi la primauté du spirituel dans les affaires, reconnaissant sans doute que leur fin propre et prochaine est l'acquisition des richesses, mais ajoutant que cette fin n'est en somme qu'un moyen subordonné à une fin supérieure, le bien de la personne humaine orientée elle-même vers la fin ultime qui est Dieu. Appelez cela, si vous le voulez, mystique des affaires, c'est, en réalité, la doctrine de la philosophie chrétienne telle qu'elle est admirablement formulée par saint Ignace dans sa méditation fondamentale sur la fin de l'homme et sur l'usage des créatures.

En un magnifique langage, Pie XI a fait voir que grâce à la loi morale régissant le domaine économique « tout s'harmonise parfaitement dans l'ordre universel des fins, et nous aidera efficacement à arriver comme par degrés, au terme suprême de toutes choses, Dieu, qui est pour Lui-même et pour nous le souverain et l'inépuisable Bien ».

Je sais bien qu'à première vue, aller chanter cette antienne des *businessmen*, « spéculer, fabriquer, vendre, pour le bonheur de l'humanité et pour la gloire du Créateur », ça peut paraître être « l'armée du salut », et passablement drolatique. N'importe ! C'est la vérité : l'avois méconnue, avoir affranchi la matière de tout esprit pour y asservir l'homme a produit le cataclysme économique au milieu duquel se débat le monde. Donc il faut avoir le courage de renverser la maxime immorale et désastreuse, en proclamant le primat du spirituel sur la matière, de l'éternel sur le temporel. Vous irez à Dieu par le déploiement de l'Economie même par le déploiement de toutes vos facultés, vous irez à Dieu ou vous irez à tous les diables ?

La rationalisation spirituelle de l'Economie : c'est donc la grande œuvre à accomplir par l'application de la morale à tous ses départements.

Rationalisez l'usage de la propriété par les exigences de la vie humaine individuelle et sociale.

Rationalisez le prêt à intérêt en ne soustrayant pas la perception des revenus à la charge des responsabilités particulières et sociales.

Rationalisez le prix des marchandises par l'équivalence des prestations, en soumettant la libre concurrence aux requêtes du bien commun.

Rationalisez le salariat par la fixation d'un taux qui permettra au salarié de subvenir à ses besoins, aux besoins des siens, même de l'épargne aux besoins de ceux qui lui survivent.

Le R. P. Vermersch, professeur de morale à la Grégorienne, qu'on appelle familièrement à Rome « le théologien du Pape », intervenant dans un déjeuner de la Semaine, a souligné ce caractère du salaire qui doit pourvoir de telle sorte à la subsistance de l'ouvrier que celui-ci soit mis à l'abri de l'insécurité du lendemain et puisse améliorer sa condition sociale.

Telle est, suivant l'éminent théologien, la portée de l'enseignement pontifical. Nous le répétons volontiers en nous permettant de dire que ce taux normal ainsi entendu comporte l'état normal du marché, car, en fin de compte, et même en faisant passer la rémunération du travail avant toute autre dépense, même avant l'amortissement des machines, encore faut-il que l'état du marché le permette, car *nemo dat quod non habet*, là où il n'y a rien, le roi perd ses droits, même le roi ouvrier. En plus, ce n'est pas le salaire brut qu'il faut envisager ici, mais le salaire de l'ouvrier sobre et honnête, le salaire dont le pouvoir d'achat est conditionné par l'esprit d'épargne, l'économie ménagère, la participation aux institutions auxiliaires, économat, dispensaire, mutualité, coopérative. C'est de cet ensemble que doit sortir, comme une résultante, l'amélioration du sort de l'ouvrier. Les considérations précédentes résument les leçons du chanoine Tiberghien, de l'abbé Bruno de Solage que vient compléter celle du R. P. Villain sur l'institution corporative.

Il apparaît en effet, et c'est la pensée même de Pie XI, que cette rationalisation spirituelle de l'Economie dans ses divers domaines ne peut aboutir par l'effort individuel, mais réclame impérieusement aux divers échelons de l'Economie la féconde puissance de l'association, des groupements professionnels ou corporatifs. Les faits signalés par le R. P. Villain mettent cette vérité en pleine lumière par quelques exemples concernant la France. Accidents du travail donnant lieu à la fraude, malfaçons dans la construction immobilière, commissions occultes et indues aux ingénieurs du service commercial : toutes ces entorses à la loi morale, toutes ces pratiques où règne la tricherie ne peuvent être redressées que par le contrôle de la profession organisée, sagement organisée en vue du bien commun, sagement gouvernée par des dirigeants éclairés.

C'est aussi à la forme associationnelle que recourt M. Sauvage-Jourdan, aux ententes industrielles nationales et internationales, pour adapter la production aux besoins, atténuer au moins l'anarchie de la production désordonnée et la gravité des crises qui en découlent, pour favoriser ainsi industriels, consommateurs et travailleurs, pour rendre possibles les rapprochements entre pays en matière douanière et même pour fortifier la paix dans le monde en jetant les bases d'une organisation économique internationale qui serait le sommet de la rationalisation. Mais il saute aux yeux que ces cartels, ces ententes, supérieurs aux trusts, ne peuvent jouer pour le bien commun des nations et de l'humanité qu'à la condition de fonctionner sous l'empire de la loi morale. Que l'égoïsme collectif en soit l'inspirateur, et vous verrez surgir l'impérialisme économique, dénoncé énergiquement par Pie XI, menaçant l'ordre politique, menaçant les intérêts légitimes de certains pays, vous verrez les horreurs du dumping soviétique qui écrase toute concurrence, qui, en Belgique a permis au blé russe introduit en fraude de faire la guerre au blé national. Le remède ? Ce n'est pas l'interdiction absolue des ententes, encore moins l'étatisation de la production : c'est la moralité des membres des ententes s'opposant aux abus, c'est la création d'organismes spécialisés participant au contrôle et à la répression de ces abus.

Devant ce que l'on serait tenté d'appeler le dévergondage économique, une production outrancière actionnée par une cupidité sans frein, devant les ravages qui en résultent sur toute la surface de la terre, il est naturel que surgisse la grosse question de l'intervention de l'Etat, voire de la Société des Etats. Impuissant, l'individu. Insuffisantes, les institutions ? Que l'Etat entre en scène !

C'est le thème de la plus sensationnelle des leçons, faite par M. Boissard, ancien député de la Côte-d'Or, bien connu par la hardiesse de ses idées. Il se réclame cette fois de l'Encyclique, pour voir dans l'Etat, le pourvoyeur du bien commun — euphémisme de Providence universelle — spécifiquement préposé à la conciliation des droits, au maintien de l'équilibre des intérêts divergents. En ces domaines, l'intervention de l'Etat, *départitrice, correctrice et supplétive*, non seulement légitime, mais nécessaire : telle est la doctrine des Semaines, tel est, affirme le professeur, l'enseignement traditionnel de la hiérarchie. L'Etat, père de famille, distribuant à chacun sa part, redressant les inégalités, suppléant à la liberté. C'est une formule acceptable, sous condition que l'Etat dans l'exercice de cette mission reste le serviteur de la loi morale, uniquement préoccupé du bien commun.

Est-ce que, partant de là, l'Etat peut intervenir, à l'occasion des opérations d'échanges, donc des déterminations de prix auxquelles donnent lieu des livraisons de matières premières ou de produits finis, des prestations de services, des octrois de crédit ?

Peut-il intervenir dans toutes ces opérations industrielles et commerciales, pour réfréner les excès de la concurrence, ou en sens inverse, pour empêcher qu'elle ne soit étouffée?

Le conférencier affirme. Pour ma part, je trouve cet Etat touche à tout joliment socialisant.

Mais il y a manière. L'essentiel est de ne pas étrangler la liberté sous prétexte de tuer la licence. Il y a les droits de douane compensateurs. Il y a sur le terrain international, l'action du B. I. T. dont Albert Thomas est le grand manitou et qui a pu inspirer des mesures législatives bienfaisantes. Il y a des accords internationaux que la Société des Nations peut favoriser.

Mais quand je la vois réduite à l'impuissance devant la terreur sanglante des Soviets, devant le dessein arrêté de ce gouvernement d'exterminer tous les gouvernements, quand je constate qu'elle n'ose même pas, en présence de ces horreurs, élever la voix, rompre le silence de la peur, il me sera permis de rester sceptique sur l'efficacité de ces interventions.

Ce serait dépasser les bornes de cet article que d'étudier les leçons sur les syndicats financiers de M. Coart, sur les opérations boursières de M. Philippe de Las Cases, sur la marque et le label de M. Berger, sur les droits et les devoirs des consommateurs de M. Deslandres, qui touchaient des aspects particuliers de la question générale de la morale dans les affaires et ont vivement intéressé l'auditoire par le piquant des observations et la justesse des considérations.

La Semaine de Mulhouse n'a eu qu'un tort à mes yeux, c'est de ne pas se tenir dans un plus grand centre, à Paris, par exemple, où les hommes d'affaires s'y seraient rendus plus nombreux. Telle qu'elle s'est déroulée, elle aura été pour beaucoup de jeunes une fructueuse école.

J. SCHYRGENS.

Message aux princes des prêtres.

Dans le dernier numéro de Candide, M. Georges Duhamel — qui sans être catholique pratiquant est très loin d'être un adversaire — a écrit sous ce titre une fort belle étude dont nous détachons ces extraits :

Je crois bon de prendre le débat où nous le trouvons et de ne point revenir sur le fait accompli. Il serait vain de critiquer l'admission, dans les églises, du chauffage central et de l'éclairage électrique, ou même l'emploi des moteurs pour le branle des bourdons et la soufflerie des grandes orgues. Mais l'usage des microphones pour l'amplification de la voix, pendant le prêche, m'apparaît de nature à légitimer toutes les inquiétudes.

Le propre de la mécanique est d'abord de suppléer l'homme en le soulageant soit d'une partie, soit de la totalité des efforts exigés par certaines opérations. La redoutable grandeur de la mécanique est d'accomplir, pour le compte de l'homme, je ne dis pas pour son bien, une foule d'actions qui dépassent de beaucoup la puissance physique de l'homme, une foule d'actions que les âmes grossières auraient tendance à qualifier surhumaines. Ce mot prononcé, je l'abandonne tout aussitôt. Je n'ai pas l'intention, dans le présent message, d'étudier les nouvelles superstitions du machinisme et la concurrence que les mécaniques peuvent, dans certaines âmes bornées, faire au sentiment de la divinité. Je m'en tiens à des périls moins chimériques.

Il est très difficile, aujourd'hui, de savoir si les mécaniques ont été conçues pour obvier à la fatigue croissante de l'espèce, ou si les mécaniques, de par leur complaisance inlassable, ne sont pas la cause déterminante de cette fatigue. Quoi qu'il en soit, les considérations, en apparence respectables, fondées sur la fatigue humaine, se trouvent, dans tous les débats de ce genre, aggravées par d'autres considérations, impérieuses celles-là, et de cette nature que, dans le jargon moderne, on dit économique.

Je pense que, toutes ces considérations intervenant avec persévérance, ruse et vigueur, le phonographe ne saurait tarder à faire son entrée dans le temple. Peut-être cette entrée est-elle déjà

faite. Peut-être, ignorant que je suis, dénoncé-je un péril alors que le malheur est accompli.

J'ai eu l'occasion d'entendre, exécutés par des phonographes excellents, les chants religieux qui font encore la gloire de certaines confréries. J'ai, comme tout le monde, entendu la voie souveraine de l'orgue sortir de ces petits meubles spéciaux sur lesquels, dans les maisons bourgeoises, on pose distraitement les verres d'apéritif. Une seule audition suffit à donner toute certitude : le phonographe demain, sera, Messigneurs, votre nouveau maître de chapelle.

Il est désormais bien réglé, il donne des sons relativement purs sa puissance est susceptible, grâce à l'intervention de la force électrique, d'un développement presque infini. Quel mal, dira-t-on peut-il y avoir à l'employer soit pour remplacer les instrumentistes syndiqués et revendicateurs, soit pour seconder le chœur défaillant des ouailles?

Croyez-le bien, Messigneurs, le phonographe, introduit dans l'enceinte sacrée, y prendra sans tarder toutes les places essentielles.

Que les fidèles soient convoqués par l'office des haut-parleurs avec ou sans imitation de carillons et de tocins, voilà qui ne m'effraie guère, encore que, secrètement, je nourrisse l'espoir de voir bientôt l'Etat interdire en tout lieu ces obscènes vomissements de bruit (je parle des haut-parleurs).

Que le vieil organiste aveugle — et qui peut-être même prend du tabac à priser — soit remplacé par une petite caisse bien propre de faux carton pâte ou de fausse imitation d'acajou, voilà qui me touche, mais ne touchera sûrement pas les traitants intéressés dans l'affaire.

L'emploi du phonographe pour seconder ou suppléer le chœur des fidèles doit être jugé, par tout homme de bon sens, comme une imprudence remarquable, car un tel emploi ne précéderait que de peu l'admission du redoutable appareil dans le chœur à l'autel, et, osons le dire, au confessionnal.

En un siècle où chaque travailleur tourne les yeux vers la machine qui le soulagera peut-être d'une besogne, même très petite, il importe de rappeler que la fatigue demeure, dans l'ordre spirituel la condition même et la mesure du mérite (1). Les vieilles religions d'Asie marquent leur décrépitude par l'emploi du moulin à prière. Cet appareil prouve que l'introduction des mécaniques dans les exercices rituels ne serait pas même une nouveauté. On se demande avec inquiétude ce qu'il adviendra du sentiment religieux le jour où les croyants laisseront à de petits phonographes, même bénits le soin de réciter les oraisons et de chanter les hymnes.

Instruits par les conquêtes du phonographe dans la vie profane nous pouvons affirmer que, si l'on n'y met bon ordre, un moment viendra où les fidèles entre tous choisis, ceux qui possèdent une chaise nominative dans la nef, une bonne chaise à plaque de cuivre se contenteront, pour se consacrer plus librement à leurs soins temporels, d'installer sur leur bonne chaise un auditeur-prieur-et-chanteur-mécanique, remonté pour un trimestre ou même branché sur le courant de la ville et pourvu, cela va sans dire, de la menuiserie nécessaire aux quêtes.

Non, non! Ce que l'Eglise, considérée comme une des ultimes citadelles du spirituel, doit exiger des hommes, c'est le don complet l'effort personnel et — je me permettrai d'emprunter une expression consacrée — la présence réelle. Présence dans la nef, bien entendu, et, il est temps d'y revenir, présence à l'autel.

Reste à mesurer les effets probables de cette modernisation du culte.

Ces effets, justement, paraissent incommensurables.

Je n'essayerai pas d'en imaginer le développement régulier. J'irai tout de suite au point extrême, si tant est que cet extrême soit concevable et que le monde futur n'ait point pour dessin profond de déplacer sans cesse les extrémités de l'extrême.

On peut, dès maintenant, prévoir la « messe parlante et sonore cent pour cent », avec, même dans les plus modestes paroisses, la présence cinématographique des plus illustres prélats, car ce qui marque notre âge, c'est la vulgarisation de la solennité, c'est la quotidiennisation du rare.

* * *

(1) Erreur! Le mérite ne se mesure nullement à la fatigue ni à l'effort, mais à l'amour avec lequel on agit. La condition et la mesure du mérite surnaturel, c'est uniquement l'amour de Dieu. (N. D. L. R.).

On peut prévoir, après le mariage par téléphone et par téshef, le mariage cinéphonographique pur et simple, et même le mariage à domicile, après expédition, en boîte plombée, d'un service religieux complet et garanti. Passons sur le baptême en deux disques et film de cent mètres et venons-en, chose infiniment plus importante, au sacrement de la pénitence.

Si l'efficacité d'un tel sacrement restait à démontrer, après une expérience multiséculaire, elle éclaterait à nos yeux aujourd'hui, car nous voyons les populations pourtant respectables qui s'en trouvent privées chercher la dérivation et le soulagement dans les funestes pratiques du freudisme et de l'analyse intempérante. Or l'industrialisation du culte menace aussi le sacrement de la pénitence. A compter du jour où le disque et le projecteur pénétreront dans les lieux sacrés, on peut, sans crainte d'erreur, annoncer le confessionnal électrique. On peut entrevoir l'instant où deux dames, à l'heure du thé, échangeront, sur leur directeur de conscience ou leur confesseur des propos tels que ceux-ci : « J'avais, ma chère, un Palumbia trois lampes. J'y ai renoncé. Il était trop exigeant. Faites comme moi, ma petite, prenez un Théodore qui marche avec le 110 volts et qui ne dépense que 18 centimes. Je sais, ce n'est pas une marque américaine. Tant pis! C'est très gentil, très discret et ça donne si facilement l'absolution ».

Est-il bien nécessaire d'insister et de montrer comment, en raison de l'éloignement ou de l'urgence, le sacrement de l'extrême-onction lui-même pourrait, si l'on suit cette pente néfaste, être administré soit par sans-fil, soit par l'application, sur place, d'appareils perfectionnés?

Faut-il parler des nécessaires de messe rapide — un seul disque et vingt mètres de bande, système Mathé-baby — pour les bateaux de petit tonnage qui ne peuvent s'offrir le luxe d'un aumônier, pour les villages mal accessibles et mal desservis, pour les explorateurs, les aéronautes, les chasseurs, les alpinistes?

Ajoutons que toutes ces imaginations risquent de rester fort au-dessous de la réalité future. Si, de nouveau, le commerce et l'industrie ont accès au temple, toutes nos prophéties ont chance d'être dépassées.

On ne saurait se dissimuler que la position de l'Eglise, dans cette grande querelle, est particulièrement difficile. Certains ecclésiastiques éminents estiment peut-être que renoncer absolument de pactiser avec la civilisation mécanicienne, c'est justifier le virulent reproche d'obscurantisme, c'est maintenir la religion en marge de la vie triomphante, c'est exagérer avec témérité, avec imprévoyance, une attitude de résistance, d'opposition qui ne laissait pas, hier encore, d'irriter beaucoup d'esprits.

D'autre part, céder aux sollicitations de la mécanique, accepter son assistance et ses pompes, c'est délibérément introduire un principe mortel dans un organisme déjà fort éprouvé, c'est travailler de gaité de cœur à la décadence de la religion.

Les agnostiques les plus effrontés avouent, aux heures d'abandon, qu'il n'y a pas intérêt à laisser périr l'idée de Dieu, si c'est pour la remplacer par des idéologies plus précaires et d'un maniement non moins hasardeux.

D'autres pensent sincèrement que, dans les aventures incohérentes où s'engage l'humanité, la foi religieuse peut, pour certains caractères, apparaître comme un des ultimes refuges de la spiritualité.

Nonobstant le peuple immense des fidèles, tout particulièrement intéressé dans cette tragédie morale, les simples témoins ont donc le droit et le devoir d'exprimer leur avis sur ce phénomène, de formuler leurs observations et même de vaticiner. Nous sommes habitués, depuis l'origine de la foi, à des prévisions non moins sombres, à des prophéties non moins apocalyptiques, mais en général moins précises. Il est même tout à fait dans la tradition religieuse d'examiner et de commenter les écrits de cette nature.

Je viens de peindre l'Eglise entre deux dangers, l'un d'intransigeance hautaine et d'isolement, l'autre de corruption et de mort. Il me faut ajouter, pour jeter un peu de lumière sur une page aussi noire, que l'Eglise peut, une fois de plus, avec une habileté dont elle a donné tant de preuves éclatantes, discerner son chemin entre les écueils et, par cela même, rassurer les hommes du siècle nouveau, leur apprendre à dompter une civilisation extravagante.

Croire que l'homme engagé sur une pente n'a plus qu'à s'y laisser

rouler jusqu'à l'abîme final, c'est un préjugé très damnable. Aller répétant que si l'un de nos cheveux se trouve pris dans un engrenage, tout notre corps y doit passer, c'est une superstition très pernicieuse. L'affolement des sociétés occidentales et outre-occidentales, aux prises avec leurs créatures mécaniques, ne saurait nous faire oublier que le mot modération existe, que ce mot correspond à une vertu et que cette vertu est, encore aujourd'hui, pratiquée par nombre d'êtres humains.

Entre l'opposition opiniâtre et la folle compromission, il nous faut trouver, il nous faut marquer la frontière. Nous pouvons confier aux machines le soin de porter de l'eau, non le soin de réfléchir et de prier.

En France, nous sentons encore fort bien ce qu'exigent les convenances : nous écrivons certaines lettres à la machine, pour d'autres, nous préférons la plume et l'encrier. Le moment est venu de rechercher en toutes choses les limites de la machine et de poser en principe que, si l'on écrit à Dieu, il faut écrire à la main.

Institut NOTRE-DAME

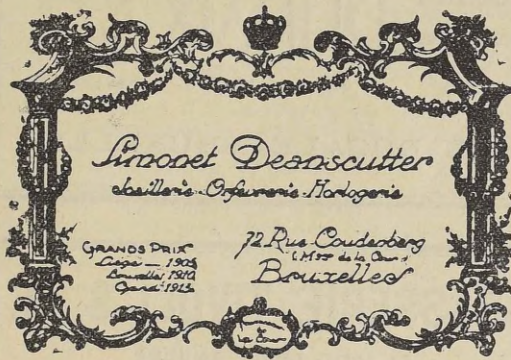
Rue de Fiennes, 62-66

CUREGHEM-BRUXELLES (Midi)

Externat - Demi-Pension - Internat
POUR JEUNES GENS

Conditions modérées. — Vie de Famille
Humanités anciennes et modernes

Section préparatoire; les enfants sont admis vers l'âge de 6 ans.





Les reines des bières

Les bières des Rois



Tailleur - 1^{er} Ordre

CHERMISES

CRAVATES

COLS

DUPAIX

CHAPEAUX

CANNES

PARAPLUIES

RUE DUCALE, BRUXELLES

BRASSERIE TIVOLI S. A.

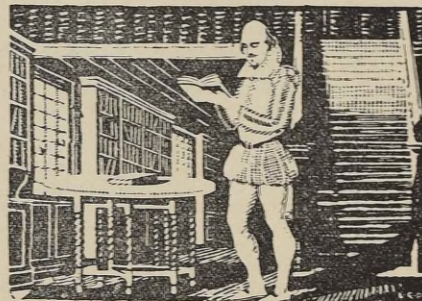
51, RUE PYCK, ANVERS

Brasserie royale d'exportation
Spécialité de bières fines

Diplôme d'honneur à toutes les grandes
expositions

838

W·H·SMITH & SON
BRUXELLES



ENGLISH BOOKSHOP

Vous offre un assortiment le plus complet des

Livres, Journaux, Revues et Périodiques
Anglais ou Américains
par numéro ou par abonnement

SERVICE SPÉCIAL POUR LA PUBLICITÉ
DANS TOUS LES JOURNAUX ANGLAIS

Le plus beau choix de gravures anglaises et françaises
Papeterie anglaise, de luxe et courante. Porte-Plume Réservoir

Rue du Marché-aux-Herbes, 78, Bruxelles

(entre Grand'Place et Galeries St-Hubert)

PARQUETERIE

François Brausch

3, rue du Bien-Être

BRUXELLES (Scheut) Téléphone 26 72 75

Faites recouvrir vos planchers
par un Parquet Tapis du
système FRANÇOIS BRAUSCH
(Brevet Belge n° 333074)

en chêne de Hongrie sur triplex
à partir de fr. 80.00

Quatre-vingts francs par m²

GARANTIE ABSOLUE

720